Nations Unies A/52/303



Distr. Générale

11 septembre 1997 Original : anglais

Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport récapitule les incidences sur les programmes et les conséquences financières des mesures et recommandations portant sur l'activité du Secrétariat, dont les raisons ont été exposées en détail dans la lettre du 17 mars 1997, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général (A/51/829), et dans le rapport du Secrétaire général intitulé «Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes» (A/51/950). On y décrit les changements qu'il faudrait apporter au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999 déjà soumis à l'Assemblée générale (A/52/6) afin de mettre en oeuvre les réformes proposées.

A. Principaux changements examinés dans le présent rapport

- 2. Les initiatives dont il est fait état dans le rapport du Secrétaire général sont les suivantes :
 - a) Création d'un poste de vice-secrétaire général;
 - b) Création d'un groupe de la planification stratégique relevant du Cabinet du Secrétaire général;
 - c) Regroupement des services du Secrétariat chargés d'appuyer les travaux des organes délibérants et des conférences de l'Organisation en un seul Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence;

- d) Promotion du programme de désarmement par la création d'un Département du désarmement et de la réglementation des armements;
- e) Regroupement du Département de la coordination des politiques et du développement durable, du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques et du Département des services d'appui et de gestion pour le développement au sein du Département des affaires économiques et sociales;
- f) Consolidation du programme relatif aux droits de l'homme, et notamment renforcement de la représentation du Haut Commissariat aux droits de l'homme au Siège;
- g) Transformation de la Division de la prévention du crime et de la justice pénale en Centre de prévention de la criminalité internationale;
- h) Réorientation des activités d'information dans un monde en rapide évolution politique et technologique;
- i) Suppression de l'actuel Département des affaires humanitaires, qui serait remplacé par le Bureau du Coordonnateur des secours d'urgence;
- j) Refonte du Département de l'administration et de la gestion, qui deviendrait le Département de la gestion.
- 3. À toutes fins utiles, l'annexe I au présent rapport donne une récapitulation des programmes et sousprogrammes du plan à moyen terme pour la période 1998-2001 (A/51/6/Rev.1 et Rev.1/Corr.1) dont l'exécution serait confiée à d'autres services du Siège par suite des changements indiqués dans le présent rapport.

B. Changements généraux concernant le volume des ressources et les effectifs

4. Les propositions énoncées dans le présent rapport auraient pour effet de modifier le projet de budgetprogramme pour l'exercice biennal 1998-1999 de la façon suivante :

Ressources	Millions de dollars des États-Unis
Montant révisé des crédits ouverts pour 1996-1997	. 2 603,3ª
Montant des crédits demandés dans le projet de budget-programme (A/52/6)	. 2 583,0
Montant révisé des crédits demandés dans le projet de budget-programme	. 2 570,3
Montant proposé au titre du Compte pour le développement	. 12,7
Prévisions budgétaires révisées (montant total)	2 583,0 ^b

^a Montant initial des crédits ouverts pour 1996-1997 : 2 608 millions de dollars.

5. Dans la lettre en date du 17 mars 1997 qu'il a adressée au Président de l'Assemblée générale (A/51/829), le Secrétaire général a fait savoir qu'il avait décidé de proposer dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999 une réduction d'environ 1 000 postes. Il avait indiqué dans le projet de budget initial que la réduction considérée serait opérée dans le cadre des prévisions révisées. Il propose dans le présent rapport une réduction de 144 postes (suppression de 164 postes, en partie contrebalancée

b À réévaluer en décembre 1997. Au moment de l'établissement du projet de budget-programme, on avait évalué à quelque 50 millions de dollars la réduction imputable au taux de change du dollar des États-Unis qui était alors en vigueur. Compte tenu du taux actuel du dollar, il se pourrait qu'on enregistre une nouvelle réduction.

Postes approuvés pour 1996-1997	10 012
Postes supprimés	(1 059)
Postes nouveaux	
Postes temporaires transformés en postes permanents (SIG)	
Budgétisation nette	(317)
Prévisions révisées concernant les effectifs pour 1998-1999	8 695
La répartition des postes nouveaux, des postes à reclasser et des postes à suppris	mer s'établit comme suit
Postes nouveaux	
Bureau du Vice-Secrétaire général 1 poste de vice-secrétaire général, 1 D-2, 2 poste	es d'agent des services généraux
Groupe de la planification stratégique 1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 2 poste	es d'agent des services généraux
Financement du développement	1 D-
Désarmement	1 SGA
Affaires économiques et sociales	1 SSC
Prévention du crime	1 P-5, 1 P-4
Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion 2 D-1, 2 P-5, 2 poste	es d'agent des services généraux
Reclassements	
Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence	SSG, 1 P-4 à P-5 et 1 P-2 à P-3
Bureau des affaires juridiques	1 D-2 à SSC
Affaires économiques et sociales	1 P-5 à D-1
Droits de l'homme	1 D-1 à D-2 et 1 P-5 à D-1
Information	1 SSG à SGA
Suppressions	
Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence 3 P-3, 3 P-2, 3 poste	es d'agent des services généraux
Affaires économiques et sociales 1 SGA, 2 D-2, 3 P-5, 6 P-4/3, 43 poste	es d'agent des services généraux
Droits de l'homme	es d'agent des services généraux
Affaires humanitaires 1 D-2, 1 D-1, 7 P-5, 4 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 9 poste	es d'agent des services généraux
Information 1 P-4, 10 postes d'agent des services gr	énéraux, 51 postes d'agent loca
Services centraux d'appui 1 P-2, 2 postes d'agent des services généraux, 1 poste de la	a catégorie des corps de métier
	es d'agent des services générau

Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion 2 postes d'agent des services généraux

6.

II. Prévisions révisées par chapitre

Chapitre 1A Politique, direction et coordination d'ensemble

Tableau 1A.1

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

		1998-1999	Accroissement des ressources		Total avant	Rééva-	1998-1999
Objet de dépense	1996-1997 Crédits ouverts	Prévisions initiales	Montant	Pour- centage	réévaluation des coûts	luation des coûts	Prévisions révisées
Postes	21 565,7	21 197,4	2 653,4	12,5	23 850,8	1 000,2	24 851,0
Autres dépenses de personnel	746,1	990,8	_	_	990,8	53,4	1 044,2
Émoluments de non- fonctionnaires	318,0	318,0	_	_	318,0	_	318,0
Consultants et experts	139,9	181,0	250,0	138,1	431,0	25,7	456,7
Voyages	6 120,3	6 672,2	_	_	6 672,2	389,8	7 062,0
Services contractuels	3 103,6	3 110,2	_	_	3 110,2	186,4	3 296,6
Frais généraux de fonctionnement	598,3	782,3	_	_	782,3	43,6	825,9
Dépenses de représentation	264,0	267,3	_	_	267,3	13,8	281,1
Fournitures et accessoires	72,0	87,7	_	_	87,7	2,8	90,5
Mobilier et matériel	42,7	180,5	_	_	180,5	8,0	188,5
Subventions et contributions	2 919,6	3 103,9	_	_	3 103,9	185,9	3 289,8
Total	35 890,2	36 891,3	2 903,4	7,8	39 794,7	1 909,6	41 704,3

Tableau 1A.2

Postes nécessaires

	1996-1997 Effectifs approuvés	1998-1999 Prévisions initiales	1998-1999 Prévisions révisées
Administrateurs et fonctionnaires de ran	g supérieur		
Vice-Secrétaire général	_	_	1
SGA	2	2	2
SSG	2	1	1
D-2	3	6	8
D-1	8	7	8
P-5	14	10	12
P-4/3	16	17	18
P-2/1	4	4	4
Total	49	47	54
Agents des services généraux			
1re classe	10	9	10
Autres classes	62	61	64
Total	72	70	74
Autres catégories			
Service de sécurité	1	_	_
Total	1	_	_
Total général	122	117	128

- 1A.1 Comme mentionné dans le rapport du Secrétaire général intitulé *Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes* (A/51/950), il est proposé de créer un poste de Vice-Secrétaire général dont le titulaire serait appelé à jouer un rôle particulier pour ce qui est d'assurer le succès des activités et programmes qui relèvent de plusieurs secteurs fonctionnels et de plusieurs services du Secrétariat, de manière que le Secrétaire général puisse peser de tout son poids sur la réalisation de la cohérence intersectorielle et interinstitutionnelle. Une note distincte sur les attributions qui seraient confiées au Vice-Secrétaire général sera présentée par le Secrétaire général à l'Assemblée générale.
- 1A.2 Le Vice-Secrétaire général serait un fonctionnaire désigné par le Secrétaire général pour une période dont la durée ne dépasserait pas celle de son propre mandat. Il est proposé que le traitement du Vice-Secrétaire général s'établisse à mi-chemin entre celui du Secrétaire général et celui de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). En ce qui concerne ses indemnités de représentation, on propose que le montant en soit fixé à 15 000 dollars par an.
- 1A.3 Le Bureau du Vice-Secrétaire général compterait un poste de directeur (D-2), un poste P-5, un poste d'assistant personnel et deux postes de secrétaire relevant de la catégorie des services généraux. Sur ces postes, un poste P-5 et un poste d'agent des services généraux seraient financés en procédant à des redéploiements, et il faudrait créer le poste D-2 et les deux postes d'agent des services généraux. Dans l'exercice de ses fonctions, le Vice-Secrétaire général fera également appel au personnel du Cabinet du Secrétaire général.
- 1A.4 La capacité du Secrétaire général de diriger efficacement l'Organisation à un moment où le monde subit des transformations rapides et complexes dépend également de la possibilité qu'il a de se procurer et de pouvoir utiliser les meilleurs renseignements et données de recherche disponibles qui intéressent l'action de l'Organisation. Pour aider le Secrétaire général à cet égard, il sera créé un petit groupe de la

- planification stratégique, chargé de donner des conseils au sujet des tendances critiques à moyen terme susceptibles d'avoir une incidence sur le programme de travail de l'Organisation ainsi que de recommander la direction stratégique à suivre. Il contribuera également à mieux institutionnaliser la planification stratégique au sein des divers départements, fonds et programmes et entre ceux-ci.
- 1A.5 On propose que la dotation du Groupe en effectifs se fasse par la création de trois postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (1 D-2, 1 P-5 et 1 P-4) ainsi que de deux postes d'agent des services généraux. Le Groupe de la planification stratégique mettra à profit les résultats des études menées par l'Université des Nations Unies (UNU) et par d'autres instituts de recherche, et il confiera à des établissements universitaires et autres entités le soin d'entreprendre des travaux de recherche sur des questions expressément liées à la mission de l'Organisation des Nations Unies. Il est demandé à cet égard un montant de 250 000 dollars pour le recrutement de consultants et d'experts.
- 1A.6 Le Bureau du financement du développement s'attachera à définir de nouvelles modalités de financement de la coopération pour le développement, à élaborer de nouvelles approches des finances publiques compte tenu de l'évolution des priorités au niveau mondial et à promouvoir la mobilisation de moyens de financement privé pour le développement. Les effectifs du Bureau se composeront d'un poste D-1, d'un poste P-5 et d'un poste d'agent des services généraux. Le poste P-5 et le poste d'agent des services généraux seront financés par redéploiement.
- 1A.7 Les tableaux 1A.1 et 1A.2 reproduits plus haut donnent le détail des changements proposés au présent chapitre.

Chapitre 1B Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence

Tableau 1B.1

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

		1998-1999	Accroissement des ressources		Total avant	Rééva-	1998-1999
Objet de dépense	1996-1997 Crédits ouverts	Prévisions initiales	Montant	Pour- centage	réévaluation des coûts	luation des coûts	Prévisions révisées
Postes	_	_	344 455,8	_	344 455,8	9 603,6	354 059,4
Autres dépenses de personnel	_	_	43 812,0	_	43 812,0	1 543,3	45 355,3
Voyages	_	_	579,0	_	579,0	31,8	610,8
Services contractuels	_	_	9 050,8	_	9 050,8	372,5	9 423,3
Frais généraux de fonctionnement	_	_	4 773,5	_	4 773,5	154,5	4 928,0
Dépenses de représentation	_	_	14,5	_	14,5	0,9	15,4
Fournitures et accessoires	_	_	8 819,2	_	8 819,2	339,7	9 158,9
Mobilier et matériel	_	_	2 103,5	_	2 103,5	25,0	2 128,5
Subventions et contributions	_	_	31 900,6	_	31 900,6	539,4	32 440,0
Total	_	_	445 508,9	_	445 508,9	12 610,7	458 119,6

Tableau 1B.2

Postes nécessaires

	1996-1997 Effectifs approuvés	1998-1999 Prévisions initiales	1998-1999 Prévisions révisées
Administrateurs et fonctionnaires de ra	nng supérieur		
SGA	_	_	1
SSG	_	_	1
D-2	_	_	4
D-1	_	_	20
P-5	_	_	155
P-4/3	_	_	695
P-2/1	_	_	35
Total	_	_	911
Agents des services généraux			
1re classe	_	_	82
Autres classes	_	_	789
Total	_	_	871
Autres catégories			
Corps de métiers	_	_	86
Total	_	_	86
Total général	_	_	1 868

- 1B.1 Comme l'a indiqué le Secrétaire général dans la lettre en date du 17 mars 1997 qu'il a adressée au Président de l'Assemblée générale (A/51/829, sect. C), il sera créé un nouveau Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence. Le programme de travail du nouveau département visera essentiellement à assurer, grâce à la fourniture d'avis autorisés et de services fonctionnels, le bon déroulement, dans le respect du Règlement intérieur, des réunions et autres travaux de l'Assemblée générale, de son bureau et de ses Première, Deuxième, Troisième et Quatrième Commissions, notamment en établissant des notes analytiques sur le Règlement intérieur et les procédures de l'Assemblée et en engageant des consultations avec son Président, les présidents des grandes commissions, les États Membres et les organes intergouvernementaux; le programme de travail du Département vise aussi à assurer à ces organes et aux organes d'experts les services de séance et de documentation dont ils ont besoin pour mener à bien leurs travaux, en veillant à l'utilisation optimale des ressources et installations affectées aux services de conférence dans tous les bureaux de l'Organisation. Comme la fonction essentielle du Département consistera à assurer le secrétariat de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions, du Conseil économique et social et de la plupart de ses organes subsidiaires et ad hoc ainsi que des conférences spéciales consacrées à des questions économiques et sociales et questions connexes, on propose de faire figurer ses activités au chapitre 1B du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999.
- 1B.2 Les activités relatives aux affaires de l'Assemblée générale et à la décolonisation, qui relevaient précédemment du Département des affaires politiques, la prestation de services techniques de secrétariat au Conseil économique et social, précédemment assurée par le Département de la coordination des politiques et du développement durable, et la composante services de conférence du Bureau des services de conférence et services d'appui (Département de la gestion) seront regroupées au sein du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence. Les activités correspondantes relèvent des sous-programmes 1.5 (Affaires de l'Assemblée générale) et 1.6 (Décolonisation) du programme 1 (Affaires politiques); du paragraphe 5.5 e) du sous-programme 5.1 (Coordination des politiques et

- coopération interinstitutions du programme 5 (Coordination des politiques et développement durable); ainsi que du sous-programme 24.5 (Services de conférence) du programme 24 (Services administratifs) du plan à moyen terme pour la période 1998-2001 (A/51/6/Rev.1 et Corr.1).
- 1B.3 Pour ce qui est des organes directeurs, les rubriques se rapportant à l'Assemblée générale, au Conseil de tutelle et au Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux qui figuraient précédemment au chapitre 2 du budget-programme (Affaires politiques) sont transférées au présent chapitre.
- 1B.4 Il n'est pas apporté de changement au programme de travail des diverses composantes du nouveau Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence. On trouvera le détail du programme de travail afférent aux organes directeurs, aux affaires de l'Assemblée générale et à la décolonisation aux paragraphes 2.14, 2.22 à 2.27, 2.87 à 2.90 et 2.97 à 2.100 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999 (A/52/6). En outre, les services techniques de secrétariat fournis aux Deuxième et Troisième Commissions de l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et à ses organes subsidiaires, ainsi qu'à des organes ad hoc et à des conférences spéciales consacrées à des questions économiques et sociales et questions connexes sont décrits aux paragraphes 7.40 et 7.41 a) i), ii) et iii) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999. Toutes les activités prévues au chapitre 27E relèvent désormais du nouveau Département et figurent au chapitre 1B.
- 1B.5 Le regroupement au sein du Département des services de secrétariat et du service des réunions implique le transfert de ressources figurant dans le projet de budget-programme pour 1998-1999 aux chapitres ci-après :
 - a) Chapitre 2. Affaires politiques
 - i) Transfert de l'intégralité des ressources prévues pour les activités suivantes : organes directeurs (Assemblée générale et Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux); sous-programme 5 (Affaires de l'Assemblée générale); et sous-programme 6 (Décolonisation);
 - ii) Transfert d'un poste D-1, d'un poste P-5, de deux postes P-4 et de deux postes d'agent des services généraux ainsi que de ressources autres que des postes, représentant un montant de 142 000 dollars (à savoir 120 600 dollars à la rubrique autres dépenses de personnel, 20 500 dollars pour les frais généraux de fonctionnement, et 900 dollars pour les fournitures et accessoires) du sous-programme 26 (Désarmement), destinés aux services de secrétariat à fournir à la Première Commission de l'Assemblée générale;
 - iii) Transfert de la rubrique relative à l'appui aux programmes de ressources autres que des postes, d'un montant de 192 000 dollars (à savoir 9 000 dollars pour les services contractuels, 59 999 dollars pour les frais généraux de fonctionnement, 26 000 dollars pour les fournitures et accessoires et 98 000 dollars pour le mobilier et le matériel);
 - b) Chapitre 7. Coordination des politiques et développement durable
 - Transfert des ressources du Service du secrétariat du Conseil économique et social relevant du Département de la coordination des politiques et du développement durable, dont 23 postes (1 D-1, 4 P-5, 3 P-4, 5 P-3 et 10 postes d'agent des services généraux) et un montant de 70 000 dollars pour couvrir les frais de voyage des fonctionnaires devant participer à des réunions officielles;
 - ii) Transfert de la rubrique relative à l'appui aux programmes de ressources autres que des postes d'un montant de 139 000 dollars, se décomposant comme suit : autres dépenses de personnel (38 000 dollars), frais généraux de fonctionnement (64 500 dollars); fournitures et accessoires (8 200 dollars); et mobilier et matériel (28 300 dollars);
 - c) Chapitre 10. Services d'appui et de gestion pour le développement
 - Transfert de l'intégralité des ressources de la rubrique direction exécutive et administration (Bureau du Secrétaire général adjoint);

d) Chapitre 27A. Bureau du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion

Transfert de ressources du Service administratif du Département de l'administration et de la gestion, à raison de 17 postes (1 P-5, 2 P-4, 2 P-2 et 12 postes d'agent des services généraux) et d'un montant de 70 100 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes (à savoir 4 500 dollars pour les heures supplémentaires, 11 000 dollars pour la location et l'entretien du matériel informatique, 23 800 dollars pour l'entretien du matériel de bureautique et 30 800 dollars pour le matériel informatique) aux fins de l'appui aux programmes du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence;

e) Chapitre 27E. Services de conférence
 Transfert de l'intégralité des ressources.

Tableau 1B.3

Postes affectés au chapitre 1B

		P		révisions révisées concernant les			
	Chapitre 2	Chapitre 7	Chapitre 10	Chapitre 27A	Chapitre 27E	Autres changements ^a	effectifs pour 1998-1999
Administrateurs et fonction	naires de rang	supérieur					
SGA	_	_	1	_	_	_	1
SSG	_	_	_	_	_	1	1
D-2	1	_	_	_	4	(1)	4
D-1	3	1	1	_	15	_	20
P-5	3	4	_	1	146	1	155
P-4/3	8	8	1	2	679	(3)	695
P-2/1	1	_	_	2	36	(4)	35
Total partiel	16	13	3	5	880	(6)	911
Agents des services générau	ıx						
1re classe	2	1	_	2	80	(3)	82
Autres classes	13	9	4	10	753	_	789
Total partiel	15	10	4	12	833	(3)	871
Autres catégories							
Corps de métiers	_	_	_	_	86	_	86
Total partiel	_	_	_	_	86	_	86
Total général	31	23	7	17	1 799	(9)	1 868

^a Il s'agit de reclassements ou de suppressions de postes.

Tableau 1B.4

Ressources affectées au chapitre 1B

(En millions de dollars des États-Unis)

		Res		Prévisions révisées concernant les			
Objet de dépense	Chapitre 2	Chapitre 7	Chapitre 10	Chapitre 27A	Chapitre 27E	Autres changements ^a	ressources pour 1998-1999
Postes	5 429,8	4 008,1	1 299,7	2 346,4	332 673,8	(1 302,0)	344 455,8
Autres dépenses de personnel	603,9	38,0	_	4,5	43 147,1	18,5	43 812,0
Voyages	414,3	70,0	83,5	_	64,7	(53,5)	579,0
Services contractuels	99,1	_	_	_	8 951,7	_	9 050,8
Frais généraux de fonctionnement	110,2	64,5	_	34,8	4 537,2	26,8	4 773,5
Dépenses de représentation	10,8	_	_	_	3,7	_	14,5
Fournitures et accessoires	28,9	8,2	_	_	8 780,4	1,7	8 819,2
Mobilier et matériel	98,0	28,3	_	30,8	1 939,9	6,5	2 103,5
Subventions et contributions	_	_	_	_	31 400,6	500,0	31 900,6
Total	6 795,0	4 217,1	1 383,2	2 416,5	431 499,1	(802,0)	445 508,9

^a Il s'agit d'un redéploiement de ressources.

- 1B.6 Le Département comprendra le Bureau du Secrétaire général adjoint, un Service administratif, un Service de la planification centrale et de la coordination, et trois divisions, à savoir la Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, la Division de traduction et d'édition, et la Division de l'interprétation, des séances et des services de publication (voir l'organigramme figurant à l'annexe II). Le Secrétaire général adjoint sera aussi chargé des services de conférence à Genève et Vienne. Les ressources prévues au chapitre 27E pour lesdits services seront transférées au nouveau Département. La structure des services de Genève et Vienne n'est pas modifiée et ne figure donc pas dans l'organigramme.
- 1B.7 Le Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires de l'Assemblée générale et aux services de conférence est chargé de la direction et de la gestion d'ensemble, de la supervision et de la coordination des activités du Département. Le Secrétaire général adjoint est également chargé de diriger l'élaboration de la politique, des méthodes et des pratiques de l'Organisation des Nations Unies en matière de services de conférence et de coordonner tous les aspects de la prestation de ces services par le Secrétariat. Il préside la Réunion interorganisations concernant les services linguistiques, la documentation et les publications (IAMLADP). Les ressources à prévoir pour le Bureau sont transférées du chapitre 10, comme indiqué plus haut au paragraphe 1B.5 c).
- 1B.8 Afin de renforcer le Bureau du Secrétaire général adjoint, il est proposé d'y transférer et de reclasser au rang de Sous-Secrétaire général le poste de Directeur (D-2) de l'ancien Bureau du Directeur des services de conférence. Le Sous-Secrétaire général exercera les fonctions d'adjoint du Secrétaire général adjoint et le secondera. Par ailleurs, il supervisera le Service de la planification centrale et de la coordination, qui est notamment chargé d'élaborer et coordonner l'établissement du calendrier biennal des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies, de planifier et coordonner le service des réunions aux niveaux local et mondial, et de fournir des services fonctionnels au Comité des conférences ainsi qu'à la Réunion interorganisations concernant les services linguistiques, la documentation et les publications. Il sera habilité à représenter le Secrétaire général adjoint et, en son nom, à faire des déclarations, à présenter des rapports et soumettre aux organes principaux de l'Organisation des Nations Unies, notamment l'Assemblée générale et ses organes subsidiaires, les informations dont ils ont besoin pour leurs travaux et décisions touchant les services de conférence. Le Sous-Secrétaire général élaborera des directives et instructions de politique générale et veillera à leur application uniforme ainsi qu'à la haute qualité des services de conférence à l'échelle de tout le Secrétairat (Siège et autres centres). Il représentera également le Secrétaire

- général adjoint lors des entretiens et négociations qui se tiennent avec des hauts représentants des gouvernements au sujet de la tenue de grandes conférences des Nations Unies et autres aspects de la coordination entre le Secrétariat de l'ONU et les États Membres.
- 1B.9 En outre, il est proposé que le poste d'assistant spécial du Secrétaire général adjoint soit reclassé de P-4 à P-5 afin de permettre à son titulaire d'assumer des attributions ayant trait à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des programmes ainsi que d'aider le Secrétaire général adjoint à entretenir les relations voulues avec d'autres départements du Secrétariat et avec les délégations d'États Membres.
- 1B.10 Afin de renforcer les moyens dont dispose le Président de l'Assemblée générale pour s'acquitter de ses fonctions, il est proposé d'inscrire au budget un montant de 250 000 dollars pour chaque année de l'exercice biennal. Des consultations se tiendraient avec chaque président de l'Assemblée générale afin de déterminer comment utiliser ces fonds pour renforcer les moyens mis au service du Bureau du Président.
- 1B.11 L'ancien module chargé des services de conférence au sein du Service administratif du Département de l'administration et de la gestion assumera à présent les fonctions conférées au Service administratif du nouveau Département. Eu égard au niveau des responsabilités s'attachant à la gestion administrative du personnel et des ressources financières du nouveau Département, il est proposé que le poste de Chef du Service administratif soit reclassé à D-1, et que l'actuel poste P-5 soit échangé contre un poste D-1 du Service du secrétariat des organes subsidiaires de l'Assemblée générale de la Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. Il est proposé en outre de reclasser de P-2 à P-3 l'un des postes du Service administratif en vue de renforcer l'appui administratif fourni au personnel d'encadrement de ce service.
- 1B.12 Eu égard à l'intégration des principaux services d'appui technique fournis à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social et des services de conférence, et au vu des conclusions d'une étude d'organisation et d'une analyse fonctionnelle, il est proposé de supprimer neuf postes (3 postes P-3, 3 postes P-2 et 3 postes d'agent des services généraux) dans les unités administratives suivantes : Service du secrétariat du Conseil économique et social; Service de la rédaction; Service du secrétariat de l'Assemblée générale; Section de préparation de copie et de correction d'épreuves; Services de traduction; et Service de la planification centrale et de la coordination.
- 1B.13 Le détail des propositions concernant le regroupement des services et les transferts de ressources au Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence est donné plus haut dans les tableaux 1B.1 à 1B.4.

Chapitre 2A Affaires politiques

Tableau 2A.1

Prévisions de dépenses, par objet de dépense
(En milliers de dollars des États-Unis)

		1998-1999	Accroissement des ressources		Total avant	Rééva-	1998-1999
Objet de dépense	1996-1997 Crédits ouverts	Prévisions initiales	Montant	Pour- centage	réévaluation des coûts	luation des coûts	Prévisions révisées
Postes	48 212,3	47 312,3	(13 076,5)	(27,6)	34 235,8	2 203,6	36 439,4
Autres dépenses de personnel	2 296,3	1 565,9	(816,7)	(52,1)	749,2	45,2	794,4
Consultants et experts	1 433,8	1 501,1	(1 386,3)	(92,3)	114,8	7,0	121,8
Voyages	2 624,6	2 840,7	(844,4)	(29,7)	1 996,3	119,8	2 116,1
Services contractuels	973,5	629,2	(180,0)	(28,6)	449,2	26,6	475,8
Frais généraux de fonctionnement	1 509,8	1 404,2	(251,7)	(17,9)	1 152,5	69,3	1 221,8
Dépenses de représentation	80,9	85,8	(22,8)	(26,5)	63,0	3,7	66,7
Fournitures et accessoires	181,7	190,2	(48,5)	(25,4)	141,7	8,3	150,0
Mobilier et matériel	923,1	635,6	(167,5)	(26,3)	468,1	28,0	496,1
Subventions et contributions	1 443,7	1 376,0	(1 376,0)	(100,0)	_	_	_
Total	59 679,7	57 541,0	(18 170,4)	(31,5)	39 370,6	2 511,5	41 882,1

Tableau 2A.2

Postes nécessaires

	1996-1997 Effectifs approuvés	1998-1999 Prévisions initiales	1998-1999 Prévisions révisées
Administrateurs et fonctionnaires de ran	ng supérieur		
SGA	1	1	1
SSG	2	2	2
D-2	10	8	6
D-1	18	18	13
P-5	41	35	26
P-4/3	70	69	51
P-2/1	13	13	9
Total	155	146	108
Agents des services généraux			
1re classe	12	11	6
Autres classes	114	106	78
Total	126	117	84
Autres catégories			
Agents locaux	_	1	1
Total	_	1	1
Total général	281	264	193

- 2A.1 Les activités prévues au titre des sous-programmes 5 (Affaires de l'Assemblée générale) et 6 (Décolonisation) du programme 1 (Affaires politiques) du plan à moyen terme pour la période 1998-2001 seront entreprises par le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence nouvellement créé, au titre du chapitre 1B du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999. Les activités prévues au titre du programme 26 (Désarmement) seront entreprises par le Département du désarmement et de la réglementation des armements nouvellement créé.
- 2A.2 En ce qui concerne les organes délibérants, le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence sera désormais chargé d'assurer les services requis par l'Assemblée générale, le Conseil de tutelle et le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Le Département du désarmement et de la réglementation des armements sera chargé d'assurer les services requis par la Conférence du désarmement.
- 2A.3 Étant donné que le Département du désarmement et de la réglementation des armements aura besoin de disposer de ses propres moyens d'appui aux programmes trois postes (1 P-4 et 2 agents des services généraux) et des dépenses autres que des dépenses relatives aux postes (11 000 dollars) il est proposé de transférer ces ressources au chapitre 2B (Désarmement).
- 2A.4 Le détail des changements et des transferts proposés figure dans les tableaux 2A.1 et 2A.2 ci-dessus.

Chapitre 2B Désarmement

Tableau 2B.1

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

		1998-1999	Accroissement des ressources		Total avant	Rééva-	1998-1999
Objet de dépense	1996-1997 Crédits ouverts	Prévisions initiales	Montant	Pour- centage	réévaluation des coûts	luation des coûts	Prévisions révisées
Postes	_	_	8 020,8	_	8 020,8	311,7	8 332,5
Autres dépenses de personnel	_	_	212,8	_	2128	10,4	223,2
Consultants et experts	_	_	1 386,3	_	1 386,3	82,9	1 469,2
Voyages	_	_	430,1	_	430,1	23,6	453,7
Services contractuels	_	_	80,9	_	80,9	4,7	85,6
Frais généraux de fonctionne- ment	_	_	141,5	_	141,5	8,4	149,9
Dépenses de représentation	_	_	12,0	_	12,0	0,7	12,7
Fournitures et accessoires	_	_	19,6	_	19,6	1,3	20,9
Mobilier et matériel	_	_	69,5	_	69,5	4,1	73,6
Subventions et contributions	_	_	1 376,0	_	1 376,0	56,9	1 432,9
Total	_	_	11 749,5	_	11 749,5	504,7	12 254,2

Tableau 2B.2 **Postes nécessaires**

	1996-1997 Effectifs approuvés	1998-1999 Prévisions initiales	1998-1999 Prévisions révisées
Administrateurs et fonctionnaires de ra	ng supérieur		
SGA	_	_	1
D-2	_	_	1
D-1	_	_	2
P-5	_	_	6
P-4/3	_	_	10
P-2/1	_	_	3
Total	_	_	23
Agents des services généraux			
1re classe	_	_	3
Autres classes	_	_	15
Total	_	_	18
Total général	_	_	41

2B.1 La question du désarmement occupe une place centrale parmi les préoccupations de la planète. La fin de la rivalité entre les superpuissances a amené les pays du monde entier à prendre conscience de ce qu'ils ont à gagner à ce que les négociations multilatérales aboutissent et à ce que la mise au point d'armements

soit contrôlée. L'apparition de nouveaux dangers et de nouveaux protagonistes a donné une urgence nouvelle aux tâches que l'ONU est appelée à accomplir dans le domaine du désarmement. En cet après-guerre froide, la propagation des techniques de fabrication d'armes nucléaires et celle des matières nécessaires à cette fabrication constituent une menace de plus en plus grande, de même que l'intérêt croissant manifesté pour l'acquisition d'armes biologiques et chimiques et de vecteurs pour de telles armes. Des chefs de guerre locaux, les milieux du crime organisé et divers mouvements terroristes se sont engagés depuis quelques années dans le commerce des armes de destruction massive ou ont commencé à s'en procurer eux-mêmes. L'utilisation fréquente de mines terrestres dans les zones de conflit armé et leur force de destruction, ainsi que l'afflux d'armes classiques et d'armes légères entre les mains de civils, sont désormais des problèmes qui appellent une action internationale et auxquels se heurtent souvent les opérations de maintien de la paix.

- 2B.2 Aussi est-il prévu de réorganiser les services du Secrétariat afin qu'il existe un dispositif capable de mieux appliquer les priorités des États Membres dans les domaines du désarmement et de la réglementation des armements. C'est à ce besoin que répond la création du Département du désarmement et de la réglementation des armements, dirigé par un Secrétaire général adjoint.
- 2B.3 Une fois créé ce département, on y transférera les activités précédemment confiées au Département des affaires politiques au titre du sous-programme 26 (Désarmement) du plan à moyen terme pour la période 1998-2001, y compris les services requis par la Conférence du désarmement et les activités d'appui à l'intention de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement. Les ressources à transférer du chapitre 2A (Affaires politiques) au chapitre 2B (Désarmement) seraient les suivantes :
 - a) La totalité du montant prévu pour la Conférence du désarmement, soit 37 700 dollars au titre des voyages;
 - b) Trente-sept postes (1 D-2, 2 D-1, 6 P-5, 3 P-3, 3 P-2 et 16 postes d'agent des services généraux), ainsi que le montant (3 680 000 dollars) prévu pour les dépenses autres que les dépenses relatives aux postes au titre du programme 26;
 - c) Trois postes (1 P-4 et 2 postes d'agent des services généraux) et le montant (11 000 dollars) prévu pour les autres dépenses y afférentes, provenant du Service administratif du Département des affaires politiques.
- 2B.4 Le détail des transferts et des autres changements proposés figure dans les tableaux 2B.1 et 2B.2 ci-dessus.

Chapitre 6 Affaires juridiques

Tableau 6.1 **Prévisions de dépenses, par objet de dépense**(En milliers de dollars des États-Unis)

	1998-1999		Accroissement des ressources		Total avant	Rééva-	1998-1999
Objet de dépense	1996-1997 Crédits ouverts	Prévisions initiales	Montant	Pour- centage	réévaluation des coûts	keeva- luation des coûts	Prévisions révisées
Postes	23 789,5	24 720,7	48,1	0,1	24 768,8	1 414,9	26 187,3
Autres dépenses de personnel	381,7	378,2	_	_	378,2	22,0	400,2
Émoluments des non-fonctionnaires	278,0	278,0	_	_	278,0	_	278,0
Consultants et experts	610,4	533,7	_	_	533,7	24,2	557,9
Voyages	2 589,4	2 501,0	_	_	2 501,0	36,6	2 537,6
Services contractuels	1 129,7	2 269,9	_	_	2 269,9	126,9	2 396,8
Frais généraux de fonctionnement	270,3	360,3	_	_	360,3	20,8	381,1
Dépenses de représentation	6,6	6,0	_	_	6,0	0,4	6,4
Fournitures et accessoires	47,2	71,8	_	_	71,8	4,3	76,1
Mobilier et matériel	827,4	334,8	_	_	334,8	18,7	353,5
Subventions et contributions	324,3	336,9	_	_	336,9	20,1	357,0
Total	30 254,5	31 791,3	48,1	0,1	31 839,4	1 688,9	33 528,3

Tableau 6.2 **Postes nécessaires**

	1996-1997 Effectifs approuvés	1998-1999 Prévisions initiales	1998-1999 Prévisions révisées	
dministrateurs et fonctionnaires de	rang supérieur			
SGA	1	1	1	
SSG	_	_	1	
D-2	3	4	3	
D-1	9	7	7	
P-5	19	17	17	
P-4/3	35	38	38	
P-2/1	13	12	12	
Total	80	79	79	
gents des services généraux				
1re classe	7	12	12	
Autres classes	58	51	51	
Total	65	63	63	
Total général	145	142	142	

- 6.1 Afin que le Bureau des affaires juridiques soit mieux à même d'exécuter son programme et pour aider le Conseiller juridique à faire face à l'accroissement des activités du Bureau, ainsi que pour contribuer à ce que toutes les activités du programme 4 (Affaires juridiques) du plan à moyen terme pour la période 1998-2001 soient bien ciblées, encadrées et gérées, il est proposé de reclasser au rang de Sous-Secrétaire général le poste D-2 du Bureau du Conseiller juridique.
- 6.2 Le Sous-Secrétaire général en question partagera la responsabilité des activités du Bureau du Conseiller juridique avec le Conseiller lui-même, qu'il remplacera officiellement pendant ses absences. Il le secondera dans sa mission générale de coordination des services juridiques du Secrétariat (au Siège et dans les offices et les missions hors Siège) et des fonds et programmes [PNUD, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)]. Le Conseiller juridique pourra le désigner pour représenter le Secrétaire général à certaines conférences ou réunions ou pour négocier avec les États Membres, au nom de l'ONU, les principaux accords de siège ou accords relatifs aux conférences. Il pourra également le charger de rédiger les principaux avis juridiques devant être établis à la demande du Secrétaire général, des chefs de secrétariat des fonds et programmes, des présidents des principaux organes délibérants et des différentes divisions du Secrétariat. En outre, le Sous-Secrétaire général assumera la responsabilité des questions faisant intervenir les Articles 104 et 105 de la Charte, la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies ou les différents accords de siège, et il sera chargé d'assurer la liaison avec la Cour internationale de Justice et d'accomplir les tâches confiées au Secrétaire général par le Statut de la Cour.
- 6.3 Le détail de l'incidence du reclassement proposé sur les ressources prévues figure dans les tableaux 6.1 et 6.2 ci-dessus.

Chapitre 7A Affaires économiques et sociales

Tableau 7A.1 **Prévisions de dépenses, par objet de dépense**(En milliers de dollars des États-Unis)

	1006 1007	1996-1997 1998-1999		nt des es	Total avant	D//	1998-1999
Objet de dépense	Crédits ouverts	Prévisions initiales	Montant	Pour- centage	réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	Prévisions révisées
Postes	102 569,8	104 164,3	(13 358,4)	(12,8)	90 805,9	5 450,2	96 256,1
Autres dépenses de personnel	946,4	1 109,8	24,0	2,1	1 133,8	67,2	1 201,0
Émoluments de non- fonctionnaires	142,0	142,0	_	_	142,0	_	142,0
Consultants et experts	2 715,4	2 478,2	3,3	0,1	2 481,5	126,2	2 607,7
Voyages	5 003,6	5 093,5	(269,0)	(5,2)	4 824,5	276,2	5 100,7
Services contractuels	801,1	724,8	115,5	15,9	840,3	50,2	890,5
Frais généraux de fonctionnement	2 115,5	2 080,0	(295,0)	(14,1)	1 785,0	100,5	1 885,5
Dépenses de représentation	22,9	22,4	_	_	22,4	1,1	23,5
Fournitures et accessoires	192,3	184,9	50,0	27,0	234,9	13,2	248,1
Mobilier et matériel	991,7	790,5	70,9	8,9	861,4	51,5	912,9
Subventions et contributions	525,2	1 124,5	_	_	1 124,5	35,2	1 159,7
Total	116 025,9	117 914,9	(13 658,7)	(11,5)	104 256,2	6 171,5	110 427,7

Tableau 7A.2

Postes nécessaires

	1996-1997 Effectifs approuvés	1998-1999 Prévisions initiales	1998-1999 Prévisions révisées
dministrateurs et fonctionnaires de	e rang supérieur		
SGA	3	3	1
SSG	0	1	2
D-2	11	9	7
D-1	34	32	31
P-5	70	69	60
P-4/3	162	162	146
P-2/1	46	39	39
Total	326	315	286
gents des services généraux			
1re classe	43	38	33
Autres classes	278	249	197
Total	321	287	230
Total général	647	602	516

7A.1 Dans les prévisions révisées, il est proposé de créer, de reclasser et de supprimer un certain nombre de postes :

Postes à créer	
Postes à reclasser	
Postes à supprimer	1 SGA, 2 D-2, 3 P-5, 6 P-4, 1 P-3, 43 agents des services généraux
Postes à transférer :	
Au Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence	1 SGA, 2 D-1, 4 P-5, 4 P-4, 5 P-3, 14 agents des services généraux
Au Cabinet du Secrétaire général	

- 7.A2 L'ONU joue un rôle essentiel en ce qui concerne l'intégration de l'appui technique fourni aux organes intergouvernementaux concernés, mais jusqu'à présent cette fonction a été étalée sur trois départements du Siège. Aussi le Secrétaire général a-t-il décidé, conformément à l'objectif formulé dans son rapport (A/51/950), de regrouper sous la responsabilité d'un seul département et sous le chapitre 7A (Affaires économiques et sociales) les chapitres 7 (Coordination des politiques et développement durable), 9 (Information économique et sociale et analyse des politiques) et 10 (Services d'appui et de gestion pour le développement). L'intégration de l'appui fourni à la formulation des politiques, aux travaux d'analyse, aux activités normatives et aux activités d'assistance technique concernées permettra de rationaliser et de renforcer les compétences acquises dans les domaines économique et social par différentes branches du Secrétariat, de réduire les chevauchements et la fragmentation des compétences et de créer la synergie nécessaire pour que les services fournis aux États Membres dans les domaines visés soient de première qualité. Les activités prévues dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999, qui étaient réparties entre 10 programmes figurant aux chapitres 7, 9 et 10, ont été regroupées, selon qu'il y avait lieu, en huit programmes qui seront exécutés par le nouveau Département des affaires économique et sociales. On trouvera à l'annexe III un programme détaillé des activités en question.
- 7A.3 Ce nouveau département aura pour principal objectif de promouvoir un développement durable sur une base diversifiée, en appliquant une démarche multidimensionnelle et intégrée aux différents aspects du développement, qu'ils soient économiques, sociaux, écologiques ou démographiques ou qu'ils concernent l'égalité des sexes. Au cours de l'exercice biennal 1998-1999, le Département s'attachera essentiellement à offrir un cadre coordonné et une structure institutionnelle permettant d'avancer sur la voie des objectifs retenus par la communauté internationale, et de contrôler l'application des programmes, objectifs et programmes d'action adoptés dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes par les conférences des Nations Unies et par l'Assemblée générale siégeant en session extraordinaire.
- Le schéma directeur de l'action du Département se fonde principalement sur les programmes et programmes d'action adoptés à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement puis à la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et à une évaluation de la mise en oeuvre d'Action 21, à la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, à la Conférence internationale sur la population et le développement, au Sommet mondial pour le développement social et à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. L'Agenda pour le développement, adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 51/240 du 20 juin 1997, servira également de cadre de référence et donnera des orientations au Département dans l'action menée pour promouvoir la coopération internationale en faveur du développement. Dans l'exécution du programme, une large place sera faite aux besoins particuliers des pays d'Afrique, des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, à la coopération Sud-Sud et à la nécessité d'introduire la problématique hommes-femmes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies. Les activités relatives au programme 6 (Afrique : nouvel Ordre du jour pour le développement) sont confiées au Département mais continuent de figurer séparément au chapitre 8 du projet de budget-programme, conformément aux dispositions de la section V de la résolution 49/219 de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 1994.
- 7A.5 La mise en oeuvre du programme s'appuiera sur des stratégies visant à intégrer les capacités du Département en ce qui concerne les activités normatives, les travaux d'analyse et de statistique et les activités de coopération technique, afin de maximiser la complémentarité et la synergie de toutes les unités

qui le composent. Dans le cadre de ses activités normatives, le Département favorisera le dialogue international sur la coopération en matière de développement, auquel il participera en cherchant à dégager un consensus sur les questions économiques et sociales grâce à l'appui fonctionnel qu'il apportera aux mécanismes intergouvernementaux permanents ou spéciaux. Le programme aidera les États Membres à élaborer des solutions intégrées et coordonnées aux problèmes du développement et aux problèmes mondiaux qui se dessinent actuellement, à négocier des accords mondiaux sur des normes et sur les activités de coopération et à renforcer l'efficacité des activités opérationnelles de développement. Pour ce qui est de ses activités normatives, le Département continuera — c'est au premier rang de ses priorités en la matière — à fournir un appui technique aux organes directeurs indiqués aux chapitres 7, 9 et 10 du projet de budget-programme. Il continuera également à fournir un appui aux mécanismes de coordination centraux des organes intergouvernementaux et à aider le Secrétaire général à faire en sorte que les politiques soient plus cohérentes et mieux coordonnées, tant en ce qui concerne l'ONU elle-même que l'ensemble des organismes des Nations Unies. À cet égard, il fournira un appui technique aux organes subsidiaires du Comité administratif de coordination s'occupant de questions opérationnelles et de questions relatives aux programmes, notamment au Comité administratif de coordination et à son Comité d'organisation, au Comité interorganisations sur le développement durable, au Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes.

- Les activités du programme relatives à l'analyse des politiques sont conçues et exécutées de telle façon qu'elles constituent un apport direct aux activités normatives de l'Organisation et à ses activités dans le domaine de l'élaboration des politiques; elles visent à fournir une information propre à faire mieux connaître et comprendre le processus du développement. Cela aide les États Membres et la communauté internationale à fixer les objectifs prioritaires en matière de développement et à concevoir des politiques et des mesures permettant de les atteindre aux niveaux international, national et local. Quant à son travail d'analyse des politiques, le Département suivra, analysera et évaluera les politiques et les tendances d'évolution dans les domaines économique et social à travers le monde, notamment en ce qui concerne les tendances démographiques; il fera des prévisions et détectera les éléments nouveaux ou sur le point d'apparaître, notamment en ce qui concerne les liens entre paix et développement, qui doivent retenir l'attention de la communauté internationale; il assurera le suivi des progrès accomplis sur le plan de la condition de la femme et de l'autonomisation des femmes; il analysera l'influence de l'État et du secteur public sur le développement; il réunira et diffusera des données statistiques et analytiques et des indicateurs économiques et sociaux afin de faciliter la formulation de stratégies de développement et le suivi de leur application, de même que la fixation et le suivi des objectifs, aux échelons international, régional et national.
- 7A.7 Les services de conseils en matière de politiques assurés par le Département, complétés par des activités de recherche et de formation, donneront plus d'efficacité à l'action que mènent les gouvernements pour formuler des stratégies de développement et créer des capacités nationales permettant une croissance économique et un développement durables, par exemple en ce qui concerne le domaine économique et social, la promotion de la femme, l'administration et les finances publiques, ou encore la gestion des ressources naturelles et de l'énergie et ses rapports avec l'environnement. Au moyen de ressources du budget ordinaire et de ressources extrabudgétaires, le Département aidera à élaborer, compte tenu des besoins et des priorités des différents pays, des programmes et projets de développement visant à développer le potentiel humain et institutionnel et à renforcer les capacités en matière de formulation des politiques. Afin que les services de conseils du programme aient le plus d'effet possible, les accords Sud-Sud seront suscités à chaque fois qu'il sera utile. Ces activités sont menées en accord avec les décisions et engagements issus des conférences pertinentes des Nations Unies.
- 7A.8 Les tâches confiées au Département sont aux points de rencontre entre les politiques mondiales et l'action menée à l'échelon national et entre la recherche et les activités opérationnelles; ainsi elles facilitent le passage des accords internationaux à des stratégies élaborées à l'échelon du pays, et elles permettent de faire remonter vers les instances qui élaborent les politiques internationales les enseignements et les données d'expérience qui ont été acquis au niveau du pays. Dans l'exécution de son programme, le Département s'efforcera également de resserrer les liens entre l'Organisation et la société civile et d'innover en matière de moyens de coopération et de modes d'association dans les domaines d'intérêt commun.

7A.9 Les ressources qu'il est proposé de transférer au chapitre 7A (Affaires économiques et sociales) sont les suivantes : celles du chapitre 7 (Coordination des politiques et développement durable), à l'exception d'une partie des ressources destinées à l'appui aux programmes, qu'il est proposé de transférer au chapitre 1B (Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence); celles du chapitre 9 (Information économique et sociale et analyse des politiques), à l'exception du poste de secrétaire général adjoint, qu'il est proposé de supprimer; celles du chapitre 10 (Services d'appui et de gestion pour le développement), à l'exception des postes de direction et de gestion et des ressources y afférentes, qu'il est proposé de transférer au chapitre 1B. En outre, il est proposé de transférer un poste P-5 au chapitre 1A (Politique, direction et coordination d'ensemble).

Tableau 7A.3

Transferts de postes concernant le chapitre 7A

	Post	es transférés d	lu	Postes transférés au			Prévisions révisées concernant les
	Chapitre 7	Chapitre 9	Chapitre 11	Chapitre 1A	Chapitre 1B ^a	Autres changements ^b	effectifs pour 1998-1999
Administrateurs et foncti	onnaires de r	ang supérie	ır				
SGA	1	1	1	_	(1)	(1)	1
SSG	1	_	_	_	_	1	2
D-2	3	4	2	_	_	(2)	7
D-1	13	12	7	_	(2)	1	31
P-5	28	27	14	(1)	(4)	(4)	60
P-4/3	51	79	32	_	(9)	(7)	146
P-2/1	16	19	4	_	_	_	39
Total	113	142	60	(1)	(16)	12	286
Agents des services génér	raux						
1re classe	8	26	4	_	(1)	(4)	33
Autres classes	75	90	84	_	(13)	(39)	197
Total	83	116	88	_	(14)	(43)	230
Autres catégories							
Corps de métiers	_	_	_	_	_	_	_
Total	_	_	_	_	_	_	_
Total général	196	258	148	(1)	(30)	(55)	516

^a Postes transférés des chapitres 7 et 10.

^b Reclassements, suppressions et créations de postes.

Tableau 7A.4

Transferts de ressources concernant le chapitre 7A

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Ressou	rces transférées	du	Ressources	Autres	Prévisions
Objet de dépense	Chapitre 7	Chapitre 9	Chapitre 10	tranférées au chapitre 1Bª	changements	révisées pour 1998-1999
Postes	35 993,4	44 579,5	23 591,4	(5 307,8)	(8 275,9)	90 580,6
Autres dépenses de personnel	374,2	503,4	232,2	(38,0)	62,0	1 133,8
Émoluments de non-fonctionnaires	142,0	_	_	_	_	142
Consultants et experts	1 233,1	756,7	488,4	_	3,3	2 481,5
Voyages	3 643,8	488,5	961,2	(153,5)	(115,5)	4 824,5
Services contractuels	114,4	557,9	52,5	_	115,5	840,3
Frais généraux de fonctionnement	709,5	800,2	570,3	(64,5)	(230,5)	1 785,0
Dépenses de représentation	11,8	4,7	5,9	_	_	22,4
Fournitures et accessoires	91,1	59,4	34,4	(8,2)	58,2	234,9
Mobilier et matériel	288,6	363,2	138,7	(28,3)	99,2	861,4
Subventions et contributions	535,3	589,2	_	_	_	1 124,5
Total	43 137,2	48 702,7	26 075,0	(5 600,3)	(8 283,7)	104 030,9

^a Ressources transférées des chapitres 7 et 10.

7A.10 Le détail des transferts et autres changements proposés figure dans les tableaux 7A.1 à 7A.4 ci-dessus.

A. Bureau du Secrétaire général adjoint

- 7A.11 Il est proposé de doter le Département des affaires économiques et sociales, au titre de la direction exécutive et de l'administration, d'un poste de Secrétaire général adjoint, d'un poste de Sous-Secrétaire général, d'un poste D-1, de deux postes P-5, d'un poste P-4, d'un poste P-3 et de cinq postes d'agent des services généraux, c'est-à-dire de supprimer un poste de Secrétaire général adjoint, de transférer un poste de Secrétaire général adjoint, un poste D-1, un poste P-4 et quatre postes d'agent des services généraux au Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence et de créer un poste de Sous-Secrétaire général. En outre, il est proposé de modifier les attributions des titulaires d'un poste P-5, de deux postes P-4 et de quatre postes d'agent des services généraux, qui seraient chargés d'assurer, sous la direction du Sous-Secrétaire général, la coordination des activités de coopération technique et des services consultatifs. Les postes nécessaires au Bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme sont indiqués dans le sous-programme 2 (Parité entre les sexes et promotion de la femme).
- 7A.12 Le Secrétaire général adjoint assure l'orientation générale, la supervision et la gestion des activités menées par le Département dans le cadre de son mandat, en particulier en veillant à la cohérence de ses travaux et en axant ceux-ci sur une approche intégrée des aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement. Il fait également fonction de président du Comité exécutif sur les affaires économiques et sociales.
- 7A.13 Il est proposé de créer un poste de Sous-Secrétaire général dont le titulaire sera chargé d'aider le Secrétaire général adjoint dans l'exercice de ses responsabilités générales en matière de gestion et de coordination des travaux du Département. Le Sous-Secrétaire général fournira un appui fonctionnel spécialisé au Conseil économique et social, en particulier pour ce qui a trait au débat de haut niveau et au débat sur les activités opérationnelles, et coordonnera l'ensemble des activités de coopération technique afin d'éviter toute solution de continuité et d'assurer la cohérence des politiques lors de la transition entre le cadre de gestion de la

coopération technique du Département des services d'appui et de gestion pour le développement et l'approche intégrée adoptée par le Département des affaires économiques et sociales pour ce qui est des services consultatifs en matière de politique générale à fournir aux gouvernements. Le Secrétaire général adjoint sera en outre épaulé par un Sous-Secrétaire général responsable de la Division de la promotion de la femme, laquelle fait également fonction de Bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme.

B. Programme de travail Sous-programme 1 Coordination des politiques et coopération interorganisations

- 7A.14 Ce sous-programme sera mis en oeuvre par la Division de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination, principalement chargée de fournir un appui fonctionnel efficace au Conseil économique et social — notamment pour ce qui est de l'établissement des rapports et du choix des thèmes, concernant en particulier le débat de haut niveau et les débats sur les questions de coordination et les activités opérationnelles — et à ses organes subsidiaires, ainsi qu'à l'Assemblée générale, en particulier la Deuxième Commission, au Comité administratif de coordination et à d'autres organes interinstitutions, dont le Comité exécutif sur les affaires économiques et sociales. En appuyant les travaux des organes intergouvernementaux et les activités interorganisations, ainsi qu'en favorisant l'élaboration des politiques, ce sousprogramme vise à améliorer la coordination des politiques et programmes du système des Nations Unies, à aider le Secrétaire général à intégrer les aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement dans des conditions de croissance économique soutenue et de développement durable, et à faciliter les processus intergouvernementaux propices à cette intégration. Il s'agira donc surtout d'aider le Conseil économique et social à s'acquitter plus efficacement de ses responsabilités en matière de coordination à l'échelle du système et d'harmonisation des travaux de ses organes subsidiaires. Dans cette optique, l'appui fonctionnel fourni au Conseil pour l'épauler dans ses fonctions de coordination, notamment grâce à des sessions extraordinaires sur des thèmes particuliers, sera renforcé. Le sous-programme sera également axé sur le suivi de l'Agenda pour le développement et la coordination des activités relatives à la mise en oeuvre des déclarations, stratégies et programmes d'action adoptés lors des grandes conférences des Nations Unies consacrées aux domaines économique et social. En étroite collaboration avec d'autres programmes menés dans les domaines économique et social et en s'appuyant sur les travaux d'universitaires, de chercheurs, d'organisations non gouvernementales et du secteur privé, la Division établira les rapports d'orientation pertinents du Secrétaire général. Par ailleurs, elle continuera d'appuyer les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, qui jouent un rôle de plus en plus important dans les domaines économique et social.
- 7A.15 La Division fournira des services techniques de secrétariat au nouveau Comité exécutif sur les affaires économiques et sociales, l'objectif principal étant d'assurer la cohérence et la complémentarité au sein du système des Nations Unies, surtout en ce qui concerne les activités normatives et les travaux relatifs aux politiques dans le domaine du développement. L'appui fonctionnel au Comité administratif de coordination et à ses organes subsidiaires sera renforcé pour permettre au Comité d'orienter efficacement le processus de modernisation du système des Nations Unies et d'adaptation de celui-ci au nouvel environnement politique, économique et social, ainsi que de faire face, en recherchant des solutions souples et économiques, aux nouvelles tâches qui se présentent. Il s'agira de suivre systématiquement, en particulier par l'intermédiaire du Comité d'organisation du Comité administratif de coordination, l'application des décisions de ce dernier, afin d'améliorer la cohérence des politiques et des programmes au sein du système et de renforcer l'interaction entre le Comité administratif de coordination et le Conseil économique et social, notamment grâce à la formulation, dans les rapports du Comité au Conseil, de recommandations pragmatiques visant à améliorer la coordination des activités menées à l'échelle du système dans les domaines relevant des compétences de ce dernier.
- 7A.16 La Division aidera également le Secrétaire général a s'acquitter de ses responsabilités touchant à l'élaboration de recommandations générales et de rapports d'évaluation sur la réforme des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Ces rapports sont établis, conformément

aux décisions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, en vue de l'examen triennal complet des politiques du système des Nations Unies prévu pour 1998, ainsi que du suivi de cet examen. Ils portent sur la gestion des activités opérationnelles, le financement du développement et les ressources qui y sont allouées, le fonctionnement du système des coordonnateurs résidents, les modalités d'élaboration et d'exécution des programmes, le suivi et l'évaluation, l'harmonisation des travaux administratifs et des règles et procédures, et la recherche de solutions efficaces pour répondre aux besoins changeants des pays bénéficiaires. Par l'intermédiaire du Comité administratif de coordination et du Groupe des Nations Unies pour le développement, la Division s'efforcera de traduire les politiques intergouvernementales en directives opérationnelles concernant les activités menées au niveau des pays et des régions.

7A.17 Le nombre de postes demandés pour la Division a été porté à 46 (1 D-2, 3 D-1, 6 P-5, 12 P-4/3, 3 P-2/1 et 19 postes d'agent des services généraux). Il est proposé de transférer de la Division au nouveau chapitre 1B (Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence) un poste D-1, quatre postes P-5, trois postes P-4, cinq postes P-3 et 10 postes d'agent des services généraux relevant de l'ancien Département de la coordination des politiques et du développement durable (services techniques) et de transférer un poste P-5 au Bureau du financement du développement. Par ailleurs, il est proposé de transférer à la Division six postes d'administrateur et cinq postes d'agent des services généraux provenant du Département des services d'appui et de gestion pour le développement et du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques.

Sous-programme 2 Parité entre les sexes et promotion de la femme

- 7A.18 Ce sous-programme sera exécuté par la Division de la promotion de la femme, dirigée par la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme. La Conseillère spéciale relève directement du Secrétaire général pour ce qui a trait à la parité entre les sexes et aux autres questions relatives aux femmes qui intéressent l'Organisation des Nations Unies. Elle est assistée par la responsable des questions relatives aux femmes au Secrétariat, qui est chargée : a) de suivre les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du plan d'action stratégique pour l'amélioration de la condition de la femme au Secrétariat (1995-2000); b) de fournir des services de secrétariat au Comité permanent pour l'amélioration de la condition de la femme au Secrétariat; et c) d'établir, selon que de besoin, des rapports à l'intention de l'Assemblée générale et de la Commission de la condition de la femme, ainsi que des études sur des questions touchant à la situation des femmes au Secrétariat. Les travaux de la Division s'articulent autour de deux pôles : analyse des sexospécificités, suivi et services consultatifs en matière de parité entre les sexes, d'une part, et coordination des activités relatives à la parité entre les sexes et aux droits des femmes, d'autre part.
- 7A.19 Les activités prévues visent à apporter un appui concret à l'application des mesures préconisées dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing adoptés par la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et des recommandations connexes adoptées par d'autres conférences mondiales, en particulier la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, le Sommet mondial pour le développement social et la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), ainsi qu'à la mise en oeuvre d'autres programmes d'action mondiaux ou régionaux tels que le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Les activités porteront également sur l'application de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour.
- 7A.20 Dans le cadre de ses activités normatives, la Division contrôlera de plus près la mesure dans laquelle les femmes peuvent concrètement exercer leurs droits fondamentaux et vérifiera si tous les mécanismes compétents donnent la suite voulue aux cas de violation de ces droits. À cette fin, elle fournira un appui accru au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes qui, à partir de 1997, tiendra deux sessions ordinaires chaque année. L'accent sera mis en particulier sur l'Afrique et une liaison plus étroite sera établie avec les organisations intergouvernementales régionales, notamment l'Organisation de l'unité africaine (OUA), l'Organisation des États américains (OEA) et la Communauté des Caraïbes

- (CARICOM), concernant l'application des instruments relatifs aux droits de l'homme. Un appui fonctionnel, portant notamment sur l'établissement des documents requis, sera également fourni à la Commission de la condition de la femme, au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale, conformément au programme de travail à long terme de la Commission.
- 7A.21 Dans le cadre de ses activités d'analyse et de suivi des politiques, la Division se consacrera en priorité à l'établissement de l'Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement, 1999 et à la mise en train de l'étude et de l'évaluation de l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (1999), ainsi que du plan à moyen terme à l'échelle du système en ce qui concerne la promotion de la femme (1998). Dans le cadre des services consultatifs, et notamment des missions d'évaluation des besoins et des séminaires régionaux et sous-régionaux de formation, des services consultatifs sur les questions de sexospécificité seront fournis aux pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, et aux pays en transition, en vue de faciliter la mise en oeuvre des recommandations énoncées dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, surtout pour ce qui est de permettre aux femmes de jouir pleinement de leurs droits fondamentaux, de créer des mécanismes nationaux de promotion de la femme et de renforcer ceux qui existent, de favoriser l'accès des femmes aux nouvelles technologies et de renforcer le rôle des femmes dans la direction des affaires publiques, y compris au sein des administrations. Une assistance sera également fournie aux États africains qui sont parties à la Convention pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, conformément à la Plate-forme d'action pour l'Afrique relative à la promotion de la femme et à l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour, afin de faciliter l'action des organisations de femmes et de la société civile en faveur du développement et de la consolidation de la paix. En outre, des études sur les «meilleures pratiques» existant dans les domaines de l'élimination de la violence à l'égard des femmes, de la consolidation de la paix, de la prise de décisions et de l'autonomisation économique seront réalisées en vue de l'adaptation et du partage de l'expérience acquise dans les pays en développement grâce à la coopération Sud-Sud. Des missions d'enquête sur les droits fondamentaux des femmes seront menées en coopération avec le Haut Commissaire aux droits de l'homme.
- 7A.22 L'intégration généralisée d'une perspective sexospécifique, qui a acquis une nouvelle dynamique grâce à l'adoption des conclusions concertées du Conseil économique et social sur l'intégration des questions de parité entre les sexes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies et dans le plan à moyen terme à l'échelle du système en ce qui concerne la promotion de la femme, constitue un volet particulièrement important du sous-programme. Cette intégration sera favorisée au sein des instances intergouvernementales compétentes, au niveau des politiques, et dans les départements et bureaux du Secrétariat de l'ONU, organismes des Nations Unies et autres organismes intergouvernementaux, ainsi que dans les États Membres. À cet égard, des services seront fournis lors des réunions annuelles du Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes, qui est l'un des comités permanents du Comité administratif de coordination. Les relations et les partenariats avec d'autres organes de coordination des Nations Unies et avec un réseau d'organisations non gouvernementales seront élargis et renforcés, de même que l'appui fonctionnel apporté aux organisations non gouvernementales. Un système d'information sur le Programme d'action à l'intention des gouvernements et des organismes spécialisés sera mis en place et tenu à jour, notamment au moyen du courrier électronique et d'Internet, en vue d'améliorer l'accès des femmes aux nouvelles technologies.
- 7A.23 Le nombre de postes demandés a été porté à 36 (2 D-1, 5 P-5, 6 P-4, 4 P-3, 4 P-2 et 15 postes d'agent des services généraux), compte tenu du transfert à la Division d'un poste P-5, d'un poste P-4, d'un poste P-3 et de 6 postes d'agent des services généraux supplémentaires, en vue d'améliorer la qualité des services consultatifs en matière de parité entre les sexes.

Sous-programme 3 Politiques sociales et développement social

7A.24 Le sous-programme sera exécuté par la Division des politiques sociales et du développement social, qui sera responsable de l'exécution de toutes les activités prévues au titre du sous-programme 5.3 (Développement social), ainsi que d'une partie des activités prévues au titre du sous-programme 7.4 (Questions et

- politiques sociales et micro-économiques : approches mondiales) et du sous-programme 8.2 (Environnement et gestion du développement social) du plan à moyen terme pour la période 1998-2001.
- 7A.25 Ce sous-programme a pour principal objectif de renforcer l'efficacité de la contribution qu'apporte l'Organisation des Nations Unies à l'instauration d'une communauté internationale qui favorise l'édification de sociétés sûres, équitables, libres et harmonieuses offrant à tous des possibilités accrues et un niveau de vie plus élevé. Les principales activités au titre du sous-programme portent sur la mise en oeuvre de la Déclaration de Copenhague sur le développement social et du Programme d'action adopté par le Sommet mondial pour le développement social. Au cours de l'exercice biennal 1998-1999, l'accent sera particulièrement mis sur les préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui doit se tenir en l'an 2000 pour évaluer les progrès accomplis dans l'exécution des engagements pris et des plans adoptés à l'occasion du Sommet social, et prévoir les mesures à prendre à l'avenir, conformément à la résolution 51/202 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1996. Dans le cadre du sous-programme, la Division s'emploiera également à appuyer la mise en oeuvre d'autres instruments internationaux pertinents, tels que le Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées, les Règles pour l'égalisation des chances des handicapés, le Programme d'action pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà, le Plan d'action international sur le vieillissement et les Principes des Nations Unies pour les personnes âgées.
- 7A.26 Le travail de la Division s'articulera autour de quatre des grands thèmes abordés lors du Sommet social : a) élimination de la pauvreté et emploi; b) intégration sociale; c) politiques socio-économiques et gestion du développement; et d) services d'appui et mise en oeuvre au niveau intergouvernemental. Les activités porteront notamment sur le suivi et l'analyse sociale, et comprendront l'élaboration d'un *Supplément* au *Rapport sur la situation sociale dans le monde*; l'élaboration de politiques et de programmes; des services consultatifs et de coopération technique dans le domaine de l'élaboration des politiques; des mesures de nature à faciliter la négociation de positions, résolutions et normes internationales; la coordination des activités relatives aux questions sociales menées par les organismes des Nations Unies; l'échange d'informations et d'idées entre gouvernements et entre le secteur étatique et d'autres secteurs (milieux d'affaires, syndicats, société civile et universitaires); et des activités de plaidoyer en faveur de groupes ayant besoin d'une aide spéciale.
- 7A.27 La Division s'attachera à améliorer les services fonctionnels qu'elle fournit aux sessions annuelles de la Commission du développement social élargie, afin que celle-ci puisse s'acquitter efficacement des tâches qui lui incombent en matière de suivi et d'évaluation de la mise en oeuvre du Programme d'action de Copenhague, notamment en ce qui concerne les thèmes prioritaires intitulés «Intégration sociale et participation» (1998) et «Services sociaux pour tous» (1999). Des documents, informations et services fonctionnels seront également fournis au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale, conformément au programme de travail pluriannuel de la Commission (1997-2000).
- 7A.28 La Division participera aux activités préparatoires de la première conférence mondiale des ministres chargés des questions intéressant la jeunesse, qui sera accueillie par le Gouvernement du Portugal et bénéficiera de l'appui de l'Organisation des Nations Unies. Elle prêtera une attention particulière aux mesures à prendre pour assurer une célébration largement représentative de l'Année internationale des personnes âgées (1999), notamment en fournissant les services fonctionnels voulus au groupe d'appui spécial chargé d'aider la Commission à préparer la célébration de l'Année internationale. La Division servira aussi d'agent de coordination, à l'échelle mondiale, de la Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006).
- 7A.29 Un aspect particulièrement important du travail de la Division portera sur la promotion de la dimension sociale du développement dans les instances intergouvernementales compétentes et par le biais d'un dialogue et d'une coopération avec les entités intéressées du système des Nations Unies, l'accent étant mis sur la prise en compte des préoccupations sociales aux niveaux de la formulation des politiques, de la mise en oeuvre des programmes et de leur évaluation. Un appui sera fourni aux gouvernements qui en feront la demande, dans le cadre notamment de réunions intergouvernementales, pour les aider à élaborer et à évaluer les politiques et à renforcer la capacité de groupes de population particuliers personnes âgées, jeunes, handicapés de participer au processus de développement.

- 7A.30 Des services consultatifs seront fournis, sur leur demande, aux gouvernements et aux organisations régionales, en vue de renforcer les capacités dans les domaines relevant du sous-programme aux niveaux national et régional, l'accent étant mis sur les besoins des pays les moins avancés, des pays africains et des petits États insulaires en développement. Les activités porteront notamment sur la formulation, l'exécution, le suivi et l'évaluation de projets techniques spécifiques. La Division aidera également les gouvernements à concevoir des stratégies opérationnelles pluridisciplinaires de nature à promouvoir un développement économique et social équitable. La Division prêtera une attention spéciale aux secteurs clefs du développement socio-économique et de la gestion, tels que les stratégies et la gestion intégrées du développement; la formulation et la mise en oeuvre de politiques socio-économiques; la création d'emplois et l'élimination de la pauvreté; et les politiques d'ajustement structurel. À cet égard, l'accent sera mis sur le développement social, y compris l'amélioration des services de mise en valeur des ressources humaines; l'intégration sociale, notamment des groupes défavorisés, marginaux et vulnérables; la réconciliation, notamment vis-à-vis des réfugiés et des anciens combattants; la dimension sociale de l'ajustement; et la participation de la société civile. Afin de favoriser l'application effective des stratégies mondiales de développement économique et social, et de renforcer les relations entre celles-ci, la Division organisera des ateliers et séminaires de formation et mènera des travaux de recherche appliquée et des études sur le terrain, dont les résultats seront diffusés sous forme imprimée et sous forme électronique.
- 7A.31 Afin d'améliorer l'accès à l'information et la sensibilisation de certains partenaires spécifiques, la Division utilisera les outils informatiques et les moyens de communication appropriés afin que les communautés intéressées puissent instaurer un dialogue et créer des réseaux d'échange d'informations sur un certain nombre de questions relatives au développement social. La mise en place de réseaux spécialisés d'organisations non gouvernementales dans le domaine du développement social et l'appui à ces réseaux feront l'objet d'une attention particulière.
- 7A.32 Pour mettre en oeuvre le programme d'activité révisé, il est proposé d'incorporer dans le programme de travail de l'actuelle Division des politiques sociales et du développement social les activités ayant trait au développement social qui relèvent actuellement de la Division du développement économique et social et de la gestion des ressources naturelles du Département des services d'appui et de gestion pour le développement, et d'y transférer quatre administrateurs de la Division de l'analyse des questions micro-économiques et sociales du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques. Les effectifs de la Division seraient donc portés à 66 (1 D-2, 4 D-1, 6 P-5, 19 P-4/3, 6 P-2 et 30 agents des services généraux).

Sous-programme 4 Développement durable

- 7A.33 Ce sous-programme sera exécuté par la Division du développement durable, dont le principal objectif est de fournir un appui coordonné à la mise en oeuvre d'Action 21 et d'autres textes issus de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement, des décisions et programmes de travail adoptés par la Commission du développement durable et du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 adopté par l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session extraordinaire (résolution S-19/2).
- Au cours de l'exercice biennal, les services fonctionnels fournis à la Commission du développement durable seront renforcés. Le sous-programme continuera d'avoir pour objet de mettre au point un cadre global permettant de mieux intégrer les aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement durable. La Division mènera des études et établira des rapports analytiques afin d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en oeuvre d'Action 21, à l'échelle internationale et à l'échelon national ainsi qu'à celui des principaux groupes. Elle fournira une assistance en vue de la formulation de propositions relatives aux questions de développement durable et apportera un appui à la Commission du développement durable, à l'Assemblée générale et à d'autres organes intergouvernementaux et d'experts compétents en vue de les aider à parvenir à un consensus. Elle fournira également des services au Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement, au Comité des ressources naturelles et,

sous réserve d'une décision concernant la poursuite de ses activités, au Conseil consultatif de haut niveau du Secrétaire général sur le développement durable. L'accent continuera d'être mis sur la promotion d'un dialogue et le renforcement de partenariats pour le développement durable avec les principaux groupes, y compris les milieux d'affaires, le secteur industriel, la communauté scientifique et les organisations non gouvernementales.

- 7A.35 Le sous-programme comprendra des activités liées à la mise en oeuvre de programmes de travail thématiques adoptés par la Commission du développement durable dans des domaines tels que les ressources et mécanismes financiers, l'évolution des modes de production et de consommation, le transfert de techniques écologiquement rationnelles et les indicateurs du développement durable. Conformément aux décisions prises par l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session extraordinaire, un appui sera fourni aux processus intergouvernementaux sur les forêts, l'eau douce et l'énergie, ainsi qu'aux nouveaux domaines de coopération internationale tels que le tourisme et les transports.
- 7A.36 La mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement fera l'objet d'une attention spéciale. Les travaux pertinents de la Division comprendront une contribution à l'examen par la Commission du développement durable des questions relatives aux petits États insulaires en développement ainsi qu'aux préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur un examen quinquennal des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade, qui doit se tenir en 1999. L'accent sera également mis sur la promotion de la coopération Sud-Sud dans le domaine du développement durable, grâce notamment à l'échange, à l'échelle régionale, de données relatives à l'expérience des pays dans la mise en oeuvre d'Action 21, y compris d'études que les pays accepteront d'effectuer seuls ou en coopération avec d'autres pays de la région.
- 7A.37 Dans le cadre du sous-programme, la Division continuera de faire fonction de dépositaire des informations communiquées par les États Membres dans leurs rapports nationaux. Afin de faciliter les échanges de données relatives à l'expérience des pays et aux pratiques les plus avisées dans le domaine du développement durable, elle améliorera l'accès des gouvernements, des organisations internationales et des acteurs non gouvernementaux à l'information pertinente, y compris sous forme électronique. Elle s'emploiera à renforcer la coordination des modalités de réalisation du développement durable entre les organismes des Nations Unies par l'intermédiaire du Comité interorganisations sur le développement durable et de ses chefs de projet, en vue d'assurer une meilleure prise en compte de la notion de développement durable dans les travaux de tous les organismes des Nations Unies. Elle s'attachera également à formuler des propositions en vue de l'adoption de politiques communes et de recommandations sur les mesures à prendre dans les domaines clefs du développement durable, et assurera le suivi effectif de la mise en oeuvre d'Action 21, des résultats de la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale et d'autres programmes intergouvernementaux dans le domaine du développement durable.
- Al la demande des gouvernements, la Division fournira des services consultatifs et organisera des activités de formation afin d'aider les pays à formuler et à mettre en oeuvre des stratégies nationales de nature à promouvoir le développement durable, et d'améliorer la capacité institutionnelle nationale dans ce domaine. Des questions telles que le financement du développement durable, les moyens d'action susceptibles de modifier les modes de consommation et de production, la planification du développement durable et la formulation de politiques dans ce domaine, les indicateurs du développement durable et la gestion rationnelle des ressources minérales, en eau et en énergie feront l'objet d'une attention particulière. Il sera également tenu compte des initiatives et contributions locales aux efforts de développement durable.
- 7A.39 Pour mettre en oeuvre le programme d'activité révisé, il est proposé de rattacher à l'actuelle Division du développement durable les services s'occupant des ressources naturelles et de l'énergie à la Division du développement économique et social et de la gestion des ressources naturelles du Département des services d'appui et de gestion pour le développement. Les prévisions révisées concernant les effectifs comprendraient donc 15 postes supplémentaires (2 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 1 P-2 et 8 agents des services généraux).

Sous-programme 5 Statistiques 7A.40 La Division de statistique, qui fait actuellement partie du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques, exécutera les activités prévues au titre de ce sous-programme, qui englobera également les travaux de cartographie actuellement menés par la Division du développement économique et social et de la gestion des ressources naturelles du Département des services d'appui et de gestion pour le développement. Un poste P-4 sera transféré de ce département à la Division de statistique.

Sous-programme 6 Population

7A.41 Ce sous-programme, qui sera exécuté par la Division de la population, laquelle relève actuellement du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques, reste identique à celui qui est décrit au chapitre 9 du projet de budget-programme pour 1998-1999.

Sous-programme 7 Tendances, questions et politiques relatives au développement mondial

- 7A.42 Ce sous-programme sera exécuté par la Division de l'analyse des politiques du développement. Il a principalement pour but de fournir des informations actualisées et de réaliser des analyses concernant les changements macro-économiques survenant dans le monde, en vue d'aider tous les pays à s'intégrer pleinement et efficacement dans l'économie mondiale.
- 7A.43 Compte tenu de l'intégration, de la mondialisation et de la libéralisation de l'économie mondiale, les gouvernements doivent tenir de plus en plus compte des changements qui se produisent hors de leurs pays. À titre individuel, chaque gouvernement doit, lorsqu'il formule ses stratégies et politiques nationales de développement, prévoir quelles seront les conséquences d'une exposition croissante de l'économie nationale aux forces extérieures, afin de prendre les mesures qui s'imposent; il doit également faire en sorte que son pays puisse tirer parti des perspectives que lui offre l'économie mondiale. Pris dans leur ensemble, les gouvernements doivent être informés des aspects de l'économie mondiale qui nécessitent la mise en oeuvre de mesures multilatérales.
- 7A.44 Pour satisfaire les besoins des pays en matière d'analyse économique à l'échelle mondiale, le sous-programme comporte une première série d'activités relatives au suivi et à l'étude des changements économiques ayant des causes ou des conséquences internationales. Le sous-programme prévoit parallèlement la publication, tous les six mois, de prévisions économiques à court terme pour les différentes régions et les principales économies du monde. L'Étude sur la situation économique et sociale dans le monde viendra compléter ces prévisions par l'analyse de questions d'actualité concernant l'économie mondiale. Par ailleurs, des prévisions sur les tendances socio-économiques à long terme seront publiées afin de faciliter l'élaboration de stratégies de développement pour le XXIe siècle.
- 7A.45 Une deuxième série d'activités concernera l'examen des politiques nationales, qui portera sur deux aspects. D'une part, on évaluera les initiatives prises par les pays en vue de renforcer leur position dans l'économie mondiale ainsi que les résultats obtenus, de manière à tirer les enseignements de ces différentes expériences. D'autre part, on examinera les conséquences des changements économiques internes et des politiques nationales pour d'autres pays, notamment pour les membres les plus vulnérables de la communauté internationale (tels que les pays africains et les petits États insulaires en développement), dans le but de promouvoir la coopération économique internationale et, plus particulièrement, d'appuyer les efforts que déploie l'ONU dans ce domaine.
- 7A.46 Compte tenu de ce qui précède, la Division sera dotée de deux postes supplémentaires : un P-5 et un poste d'agent des services généraux.

Sous-programme 8 Économie et administration publiques

- 7A.47 Ce sous-programme sera exécuté par la Division de l'économie et de l'administration publiques. Il vise à créer une synergie dans l'exécution des activités au titre du sous-programme 7.4 (Questions et politiques sociales et micro-économiques : approches mondiales) et du sous-programme 8.1 (Administration publique, financement et développement) du plan à moyen terme pour la période 1998-2001. Il a principalement pour objet de faciliter les débats d'orientation menés par la communauté internationale en vue de l'adoption et de la promotion d'une optique mondiale en ce qui concerne certains aspects déterminants de l'économie et de l'administration publiques et leur contribution au processus de développement, et d'assurer qu'elle est prise en compte lors de la formulation des stratégies nationales et internationales de développement. À cet effet, la Division participera aux travaux normatifs des organes intergouvernementaux et d'experts compétents, effectuera des analyses plurisectorielles et conseillera les gouvernements intéressés, notamment ceux des pays en développement et en transition, dans les domaines relevant du sous-programme.
- 7A.48 Le sous-programme visera en particulier à satisfaire les besoins des États Membres en matière d'information et d'études orientées vers l'action sur le rôle que peuvent jouer l'État et les mécanismes du marché dans les programmes nationaux visant à stimuler la croissance économique, accroître l'efficacité et assurer une distribution plus équitable des ressources. Les activités comprendront des études analytiques sur les avantages et les inconvénients qu'il y a à laisser, aux niveaux national et international, les lois du marché résoudre les problèmes d'allocation, de distribution et de régulation, notamment en ce qui concerne les biens et services publics. Des travaux de recherche et des analyses seront également entrepris sur la structure et l'évolution des dépenses publiques; la privatisation, la déréglementation et les politiques de concurrence; l'interaction entre le secteur public et les innovations techniques; et les mesures gouvernementales ayant trait au développement des entreprises et du secteur privé.
- 7A.49 Une assistance sera offerte aux gouvernements des pays en développement et en transition pour leur permettre de mieux comprendre les principaux problèmes et les nouvelles tendances en matière d'administration publique pour le développement, et appuyer, grâce à l'échange de connaissances et de données d'expérience, les efforts qu'ils déploient en vue de rendre leurs institutions et procédures administratives plus efficaces. Les activités porteront sur le renforcement des capacités du gouvernement, au niveau tant central que local, en matière d'élaboration des politiques, de restructuration de l'administration, de réforme de la fonction publique, de renforcement des institutions et de mise en valeur des ressources humaines; l'amélioration de la performance du secteur public; et l'introduction de systèmes de gestion, de structures et de techniques d'information efficaces et assortis d'une obligation redditionnelle, conformément aux objectifs nationaux de développement. La Division s'emploiera également à concevoir et à promouvoir une approche participative de l'élaboration des politiques.
- 7A.50 L'incidence des activités de conseil et de coopération technique sera d'autant plus grande que la Division fait office de centre d'échange d'informations et de données d'expérience sur l'administration publique pour le développement. La Division utilisera de nouvelles techniques peu coûteuses de collecte, de gestion et de diffusion d'informations sur l'économie et l'administration publiques, en particulier sur les méthodes les plus performantes, en vue de leur adaptation et de leur adoption éventuelle par les pays intéressés. La Division produira des documents de fond et fournira un appui fonctionnel à la Réunion d'experts chargée d'examiner le programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies, qui définit les orientations du sous-programme dans ce domaine.
- 7A.51 Le sous-programme comprendra également d'importantes activités en matière d'appui aux efforts déployés par les gouvernements, conformément aux besoins et priorités des pays, pour introduire et promouvoir une gestion rationnelle des services fiscaux et financiers. L'accent sera notamment mis sur les activités visant à renforcer les capacités nationales en vue de la mobilisation de ressources et de la gestion des recettes; d'améliorer l'efficacité et la performance de l'administration fiscale; et d'améliorer les compétences des services de gestion financière en matière de systèmes et techniques budgétaires, de comptabilité et d'audit. À cet égard, la Division continuera d'apporter un appui fonctionnel et technique au Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale.
- 7A.52 La Division s'attachera aussi à communiquer aux gouvernements et organes intergouvernementaux qui en feront la demande des informations, méthodes, études d'évaluation et propositions d'action concernant les liens qui existent entre les problèmes et mesures d'intervention dans les domaines politique et économique.

La Division établira, pour présentation à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité, selon que de besoin, des rapports sur l'incidence économique et sociale des sanctions imposées par l'ONU, l'imposition de mesures économiques coercitives, les conséquences à tirer du lien entre paix et développement, et certains aspects de la reconstruction et du relèvement après les conflits. La coopération avec les organisations et institutions compétentes, qu'elles appartiennent ou non au système des Nations Unies, y compris avec les organisations non gouvernementales, sera élargie.

7A.53 Suite à la fusion de la Division de la gestion, de l'administration publique et des finances du Département des services d'appui et de gestion pour le développement, avec la Division de l'analyse des politiques micro-économiques et sociales du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques, et au transfert de quatre postes d'administrateur de cette dernière à la Division des politiques sociales et du développement social, les prévisions révisées concernant les effectifs au titre de ce sous-programme sont les suivantes : 1 D-2, 3 D-1, 5 P-5, 13 P-4/3, 5 P-2/1 et 25 postes d'agent des services généraux.

C. Appui au programme

- 7A.54 Les activités au titre de l'appui au programme comprennent des services informatiques et des services administratifs.
- 7A.55 Sous la supervision du Cabinet du Secrétaire général adjoint, le Groupe de l'appui informatique utilise les technologies informatiques et fournit des services dans ce domaine afin : a) de répondre aux besoins du personnel du Département en matière de services informatiques et faciliter la recherche et la diffusion de documents; b) d'encourager la participation des États Membres, des organisations non gouvernementales, de la société civile et d'autres parties prenantes aux processus intergouvernementaux dont le Département assure le service; c) d'aider le Département dans sa tâche essentielle d'élaboration de politiques et de coordination des activités du système des Nations Unies dans les domaines économique et social, notamment par l'intermédiaire du Comité exécutif sur les affaires économiques et sociales; et d) d'aider le Secrétaire général adjoint à s'acquitter de ses fonctions en tant que Directeur de programme.
- 7A.56 Au cours de l'exercice biennal, les activités du Groupe seront axées sur les services informatiques, et consisteront notamment à : a) coordonner, intégrer et fournir régulièrement des services informatiques au Département et faire fonction de centre de documentation et de conseil dans ce domaine; b) diffuser dans le monde entier, par voie électronique, des informations relatives aux activités des organes délibérants pour le compte des services organiques du Département; c) mettre en place et exploiter le Système intégré d'information sur les réunions et la documentation, notamment en y intégrant les autres ressources du Département accessibles en ligne, pour aider le Comité exécutif sur les affaires économiques et sociales à s'acquitter de ses fonctions de coordination et de planification; d) faciliter la participation des États Membres aux activités des organes intergouvernementaux et au suivi des résultats; et e) participer à la mise au point de normes, politiques et directives informatiques aux niveaux de l'Organisation et des institutions, notamment en représentant le Département au Comité de coordination informatique du Secrétariat et dans ses groupes de travail, dans les groupes de travail du Comité de coordination des systèmes informatiques du Comité administratif de coordination, et aux comités consultatifs communs ONU/OCDE sur le Macrothesaurus.
- 7A.57 Le Groupe sera responsable de la coordination du programme de publications du Département et aura notamment pour tâches de représenter le Département au Comité de travail du Comité des publications, d'informer les divisions techniques sur la politique de l'ONU en matière de publication, de coordonner la promotion des publications du Département et d'aider les divisions à faire connaître et à diffuser leurs publications.
- 7A.58 Les propositions relatives aux bases de données, services et systèmes informatiques susmentionnés sont conformes à la résolution 1997/1 du Conseil économique et social, et tiennent compte des propositions du Secrétaire général concernant l'utilisation de l'informatique pour améliorer l'efficacité de l'Organisation (voir A/51/950, stratégie 7). Le Département de la gestion étant responsable de la mise en place de

- l'infrastructure d'accès à l'information, il revient aux services organiques tels que le Département des affaires économiques et sociales de l'alimenter et d'en faire une utilisation stratégique.
- 7A.59 Le Service administratif fournira des services en matière de gestion du personnel, d'exécution du budget, de planification des ressources et d'administration aux différents services organiques du Département.
- 7A.60 Les prévisions révisées concernant les effectifs au titre de l'appui au programme sont les suivantes : a) Groupe d'appui informatique : 1 D-1, 1 P-5, 2 P-4/3, 1 P-2 et 5 postes d'agent des services généraux; b) Service administratif : 1 D-1 (reclassement d'un poste P-5), 2 P-5, 3 P-4/3 et 8 postes d'agent des services généraux. La fusion des services administratifs des trois départements actuels devrait permettre de réduire les effectifs, au total, de 4 postes d'administrateur et de 23 postes d'agent des services généraux.

Chapitre 14 Lutte contre la criminalité

Tableau 14.1 **Prévisions de dépenses, par objet de dépense**(En milliers de dollars des États-Unis)

	1998-1999		Accroissement des ressources		Total avant	Rééva-	1998-1999
Objet de dépense	1996-1997 Crédits ouverts	Prévisions initiales	Montant	Pour- centage	réévaluation des coûts	luation des coûts	Prévisions révisées
Postes	4 071,2	4 454,7	513,4	11,5	4 968,1	73,9	5 042,0
Autres dépenses de personnel	299,0	356,1	_	_	356,1	9,3	365,4
Consultants et experts	573,5	202,9	_	_	202,9	15,1	218,0
Voyages	181,4	230,2	_	_	230,2	3,2	233,4
Services contractuels	48,1	65,2	_	_	65,2	1,3	66,5
Frais généraux de fonctionnement	3,0	18,5	_	_	18,5	0,4	18,9
Dépenses de représentation	_	3,3	_	_	3,3	0,1	3,4
Mobilier et matériel	18,7	80,4	_	_	80,4	1,2	81,6
Total	5 194,9	5 411,3	513,4	9,4	5 924,7	104,5	6 029,2

Tableau 14.2 **Postes nécessaires**

	1996-1997 Effectifs approuvés	1998-1999 Prévisions initiales	1998-1999 Prévisions révisées
Administrateurs et fonctionnaires de rang	supérieur		
D-2	1	1	1
D-1	_	1	1
P-5	2	3	4
P-4/3	12	10	11
P-2/1	1	1	1
Total	16	16	18
Agents des services généraux			
1re classe	1	1	1
Autres classes	5	4	4
Total	6	5	5
Total général	22	21	23

14.1 Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (A/51/950, par. 145), la Division de la prévention du crime et de la justice pénale sera transformée en Centre de prévention de la criminalité internationale. Ce centre et le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) constitueront le nouveau Bureau du contrôle des drogues et de la prévention du crime. Une fois le Centre créé, l'accent sera plus particulièrement mis sur l'application des résolutions et déclarations pertinentes de l'Assemblée générale, en particulier la Déclaration sur les mesures visant à éliminer le terrorisme

international et la Déclaration complémentaire à celle-ci. Cette mission consistera notamment à organiser, mettre en oeuvre et coordonner les activités pratiques d'aide aux États qui déploient des efforts à cet égard. Le Centre appuiera les actions menées au plan national et favorisera et renforcera les instruments juridiques internationaux pertinents, facilitera la coopération technique en vue de l'application effective de ces instruments, assurera les échanges et la mise en commun de l'information et constituera une base de données sur le terrorisme et les mesures de lutte contre ce phénomène.

- 14.2 Le Centre sera chargé d'exécuter le programme 12 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001, en apportant son soutien aux gouvernements qui s'efforcent de lutter contre la criminalité nationale et transnationale, en particulier la criminalité organisée, la corruption, la criminalité environnementale et économique, le blanchiment de l'argent et le trafic de femmes et d'enfants, le terrorisme sous toutes ses formes et les autres manifestations graves de la criminalité et de la violence. Son objectif sera en l'occurrence d'améliorer les capacités nationales de prévention de la criminalité et de lutte contre ce phénomène et de renforcer la coopération internationale dans ces domaines.
- 14.3 Étant donné l'importance que la sécurité des personnes et l'existence d'un cadre juridique approprié revêtent pour le développement national durable et la transition vers la démocratie, le Centre s'attachera à promouvoir le respect de l'état de droit et à aider les États à améliorer la sûreté publique. Il aidera aussi les États dans leurs actions de prévention de la criminalité transnationale et de lutte contre ce phénomène, pour ce qui est en particulier de la criminalité organisée et du terrorisme international sous toutes ses formes et manifestations, notamment pour l'élaboration de projets de conventions dans ces domaines et l'application des instruments existants.
- 14.4 Deux nouveaux postes (1 P-5 et 1 P-4) sont proposés en vue de renforcer les moyens mis à la disposition du Centre pour s'attaquer aux problèmes relatifs au terrorisme.
- 14.5 Le détail des ressources supplémentaires jugées nécessaires figure dans les tableaux 14.1 et 14.2 ci-dessus.

Chapitre 22 Droits de l'homme

Tableau 22.1 **Prévisions de dépenses, par objet de dépense**(En milliers de dollars des États-Unis)

		1998-1999	Accroissement des ressources		Total avant	Rééva-	1998-1999
Objet de dépense	1996-1997 Crédits ouverts	Prévisions initiales	Montant	Pour- centage	réévaluation des coûts	luation des coûts	Prévisions révisées
Postes	34 738,6	32 525,7	(317,0)	(0,9)	32 208,7	(626,3)	31 582,4
Autres dépenses de personnel	2 966,8	3 911,2	_	_	3 911,2	(23,6)	3 887,6
Émoluments de non- fonctionnaires	176,0	224,0	_	_	224,0	_	224,0
Consultants et experts	126,1	114,9	_	_	114,9	0,3	115,2
Voyages	8 447,4	8 644,0	_	_	8 644,0	(47,3)	8 596,7
Services contractuels	338,0	309,3	_	_	309,3	(1,5)	307,8
Frais généraux de fonctionnement	831,9	852,4	_	_	852,4	(6,2)	846,2
Dépenses de représentation	16,1	15,6	_	_	15,6	(0,1)	15,5
Fournitures et accessoires	99,7	132,6	_	_	132,6	(0,3)	132,3
Mobilier et matériel	192,3	386,2	_	_	386,2	(1,6)	384,6
Subventions et contributions	67,7	46,7	_	_	46,7	(0,3)	46,4
Total	48 000,6	47 162,6	(317,0)	(0,6)	46 845,6	(706,9)	46 138,7

Tableau 22.2 **Postes nécessaires**

	1996-1997 Effectifs approuvés	1998-1999 Prévisions initiales	1998-1999 Prévisions révisées	
Administrateurs et fonctionnaires de	rang supérieur			
SGA	1	1	1	
SSG	1	1	1	
D-2	_	_	1	
D-1	6	4	4	
P-5	13	13	12	
P-4/3	64	56	56	
P-2/1	15	14	14	
Total	100	89	89	
Agents des services généraux				
1re classe	1	1	1	
Autres classes	58	53	51	
Total	59	54	52	
Total général	159	143	141	

- 22.1 Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (A/51/950), dans le domaine des droits de l'homme, le Bureau du Haut Commissaire et le Centre pour les droits de l'homme seront fusionnés en un service unique baptisé Haut Commissariat aux droits de l'homme. La question des droits de l'homme est désormais considérée comme faisant partie des quatre domaines de fond du programme de travail du Secrétariat (paix et sécurité, affaires économiques et sociales, coopération pour le développement et affaires humanitaires). L'une des grandes tâches de l'ONU consiste à renforcer le programme relatif aux droits de l'homme et à l'intégrer complètement à tout l'éventail des activités de l'Organisation.
- 22.2 Le chef du Bureau de New York se verra confier de nouvelles attributions de fond et de représentation conformes aux actions susmentionnées. Il est donc proposé de reclasser ce poste de D-1 à D-2.
- 22.3 Le chef du bureau de New York représentera le Haut Commissaire dans les comités exécutifs que le Secrétaire général a créés dernièrement, ce qui contribuera à assurer une plus grande intégration, par des contacts réguliers, et une meilleure représentation du Haut Commissaire au Siège.
- 22.4 Agissant au nom du Haut Commissaire, le chef du Bureau de New York doit assurer la liaison avec le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix et le Coordonnateur de l'assistance humanitaire des Nations Unies pour ce qui a trait à l'élément droits de l'homme des mécanismes d'alerte rapide.
- 22.5 En outre, pour faire en sorte qu'un appui suffisant soit accordé au Haut Commissaire aux droits de l'homme dans l'exercice de ses fonctions de direction exécutive et d'administration, pour ce qui est en particulier de l'élaboration des politiques et de la recherche, de la coordination des questions relatives aux droits de l'homme, de l'instauration et du maintien de contacts avec les représentants des États Membres et des organes délibérants connexes, il est proposé de reclasser à D-1 un poste P-5 au Haut Commissariat, qui serait attribué à un assistant spécial du Haut Commissaire. Parallèlement, il est proposé de supprimer deux postes d'agent des services généraux.
- 22.6 Le détail des prévisions de ressources révisées figure dans les tableaux 22.1 et 22.2 ci-dessus.

Chapitre 25 Aide humanitaire

Tableau 25.1 **Prévisions de dépenses, par objet de dépense**(En milliers de dollars des États-Unis)

		1998-1999		Accroissement des ressources		Rééva-	1998-1999
Objet de dépense	1996-1997 Crédits ouverts	Prévisions initiales	Montant	Pour- centage	Total avant réévaluation des coûts	luation des coûts	Prévisions révisées
Postes	14 058,1	16 455,5	(6 307,7)	(38,3)	10 147,8	417,0	10 564,8
Autres dépenses de personnel	625,0	470,0	_	_	470,0	22,3	492,3
Consultants et experts	243,2	243,2	(20,0)	(8,2)	223,2	10,5	233,7
Voyages	1 215,6	1 100,1	(20,0)	(1,8)	1 080,1	47,6	1 127,7
Services contractuels	447,9	247,9	_	_	247,9	11,9	259,8
Frais généraux de fonctionnement	748,2	748,2	_	_	748,2	35,1	783,3
Dépenses de représentation	11,3	11,1	_	_	11,1	0,4	11,5
Fournitures et accessoires	92,8	92,8	_	_	92,8	4,8	97,6
Mobilier et matériel	313,4	249,8	_	_	249,8	10,8	260,6
Subventions et contributions	1 200,0	2 266,4	2 309,3	101,8	4 575,7	(5,9)	4 569,8
Total	18 955,5	21 885,0	(4 038,4)	(18,4)	17 846,6	554,5	18 401,1

Tableau 25.2 **Postes nécessaires**

	1996-1997 Effectifs approuvés	1998-1999 Prévisions initiales	1998-1999 Prévisions révisées
Administrateurs et fonctionnaires de ra	ng supérieur		
SGA	1	1	1
D-2	4	4	3
D-1	5	5	4
P-5	10	14	7
P-4/3	19	19	13
P-2/1	6	6	5
Total	45	49	33
Agents des services généraux			
1re classe	3	3	3
Autres classes	27	23	15
Total	30	26	17
Total général	75	75	50

- 25.1 Le Secrétaire général a décidé de créer au Siège de l'ONU un Bureau du Coordonnateur des secours d'urgence, qui serait dirigé par un Secrétaire général adjoint. Le Coordonnateur des secours d'urgence concentrera son action sur les fonctions de base prévues par la résolution 46/182 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1991 et le Département des affaires humanitaires cessera d'exister sous sa forme actuelle.
- 25.2 Les attributions du Coordonnateur des secours d'urgence tourneront autour de trois fonctions essentielles :
 - a) Élaboration de politiques et coordination, au service du Secrétaire général, de façon à ce que tous les problèmes humanitaires soient pris en compte, même s'ils n'entrent pas dans les mandats des organes existants. À cet égard, une liaison adéquate sera établie avec le Département des opérations de maintien de la paix, le Département des affaires politiques, le Groupe des Nations Unies pour le développement et le Haut Commissariat aux droits de l'homme;
 - b) Mobilisation des organes politiques, et en particulier du Conseil de sécurité et des partenaires et acteurs humanitaires compétents, en faveur de causes humanitaires; et
 - c) Coordination des interventions humanitaires d'urgence, en veillant à ce que des mécanismes d'intervention appropriés soient mis en place sur le terrain à l'issue de consultations au sein du Comité permanent interorganisations.
- 25.3 Les effectifs du Bureau du Coordonnateur des secours d'urgence seront complétés par des fonctionnaires de niveau supérieur détachés des organisations membres du Comité permanent interorganisations. Pour assurer la liaison et la coordination avec les institutions spécialisées, le Coordonnateur disposera d'une représentation à Genève. Il continuera de relever directement du Secrétaire général, dont il sera le principal conseiller sur les questions humanitaires, comme cela est prévu dans la résolution 46/182. Le Coordonnateur continuera de présider le Comité permanent interorganisations et le Comité exécutif pour les affaires humanitaires.
- 25.4 Le Comité permanent interorganisations, présidé par le Coordonnateur des secours d'urgence, sera encore renforcé par la création d'un comité directeur regroupant le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Programme alimentaire mondial (PAM), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le PNUD, un représentant du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et un représentant des organisations non gouvernementales, le but étant d'intensifier la coordination interinstitutions, la coordination sur le terrain et la mobilisation des ressources.
- 25.5 Sous l'égide du Coordonnateur des secours d'urgence, le processus d'appel unique sera encore renforcé en tant qu'outil de mobilisation des ressources dans le secteur humanitaire. Le Comité permanent interorganisations identifiera les mesures permettant d'harmoniser les processus et de faire en sorte que les appels correspondent aux besoins et soient hiérarchisés en fonction des priorités, et que des appels pour le relèvement et la reconstruction soient, le cas échéant, inclus dans les appels uniques.
- 25.6 Les incidences des propositions de réforme du Secrétaire général sur le programme de travail déjà proposé à l'Assemblée générale dans le chapitre 25 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999 sont résumées ci-après :

Sous-programme 1 Analyse des politiques

- a) Les activités de déminage, y compris la gestion du Fonds de contributions volontaires pour l'assistance au déminage, seront transférées au Département des opérations de maintien de la paix;
- b) Un comité directeur du Comité permanent interorganisations sera créé. Les services fonctionnels nécessaires à ce comité directeur seront assurés par un petit secrétariat qui doit être créé au sein du Bureau du Coordonnateur, au Siège. Le Bureau du Coordonnateur à Genève sera doté des moyens suffisants pour assurer la liaison avec les institutions spécialisées compétentes et les organisations membres du Comité permanent.

Sous-programme 2 Situations d'urgence complexes

Les activités prévues au titre de ce sous-programme continueront de relever du Coordonnateur. En tant que vecteur de mobilisation des ressources, le processus d'appel unique sera renforcé et englobera les appels en faveur du relèvement et de la reconstruction ainsi que le financement des opérations relatives aux droits de l'homme menées sur le terrain. Ce processus sera intégré à d'autres phases du règlement des situations d'urgence complexes, par la création d'une capacité unifiée, au Siège.

Sous-programme 3 Prévention des catastrophes naturelles

La coordination des activités opérationnelles de prévention et de planification préalables dans le domaine des catastrophes naturelles et d'atténuation des effets de celles-ci, qui relèvent essentiellement de la création de capacités, y compris le Programme de formation à la gestion des catastrophes, seront transférées au PNUD. Les activités relatives à l'application du Programme de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles qui relèvent de ce sous-programme continueront de faire partie des attributions du Coordonnateur.

Sous-programme 4 Secours en cas de catastrophe

Les activités prévues au titre de ce sous-programme continueront de relever du Coordonnateur.

Sous-programme 5 Information sur les situations d'urgence humanitaire

Les activités prévues au titre de ce sous-programme continueront de relever du Coordonnateur, mais seront transférées de Genève au Siège.

Structure du Bureau du Coordonnateur des secours d'urgence

- 25.7 Le Bureau du Coordonnateur des secours d'urgence sera restructuré sur la base des trois fonctions essentielles énoncées dans le rapport du Secrétaire général (A/51/950, par. 186), tout en maintenant la structure des sous-programmes du plan à moyen terme. Les fonctions du Coordonnateur seront donc rationalisées de manière à ce qu'il n'y ait ni chevauchements ni doubles emplois entre Genève et New York, ce qui permettra une intervention et un suivi plus cohérents dans toutes les situations d'urgence humanitaire, et ce, par l'intégration des fonctions d'intervention d'urgence et de préparation des appels, le regroupement des capacités d'information et l'intégration en un seul secrétariat des services d'appui au Comité exécutif pour les affaires humanitaires et au Comité permanent interorganisations. La nouvelle structure sera également caractérisée par une plus grande concentration des activités interorganisations, grâce au détachement d'agents des organismes des Nations Unies et des ONG concernés, et elle permettra la création d'une équipe de gestion de haut niveau. Les organigrammes de l'annexe II donnent le détail de cette structure.
- 25.8 Dans les propositions avancées dans le présent rapport, il est prévu 33 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 17 postes d'agent des services généraux au titre du budget ordinaire et la suppression de 16 postes d'administrateur et de 9 postes d'agent des services généraux à la suite de la réorganisation du Bureau du Coordonnateur des secours d'urgence, du recentrage de ses activités et du regroupement de ses fonctions. Ces postes inscrits au budget ordinaire seront complétés par 87 postes financés par des fonds extrabudgétaires au titre du Fonds d'affectation spéciale pour le renforcement du Bureau du Coordonnateur des secours d'urgence, du Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance en cas de catastrophe et du Compte spécial pour les dépenses d'appui aux programmes du Département des

affaires humanitaires. Par ailleurs, le Coordonnateur pour les secours d'urgence continuera d'être chargé des activités relatives à la Décennie internationale pour la prévention des catastrophes naturelles, à l'atténuation des effets de la catastrophe de Tchernobyl et aux programmes humanitaires menés en Afghanistan et au Cambodge, ainsi que des ressources en personnel et autres ressources correspondant à ces activités.

- 25.9 S'agissant du transfert au PNUD des attributions relatives à la création de capacités, un montant de 2 309 300 dollars est prévu à titre de contribution à verser au PNUD.
- 25.10 La répartition des ressources nécessaires au titre du budget ordinaire, par objet de dépense, et les ressources en personnel correspondantes sont décrites dans les tableaux 25.1 et 25.2 ci-dessus.

Chapitre 26 Communication et information

Tableau 26.1

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense		1998-1999	Accroissement des ressources		Total avant	Rééva-	1998-1999
	1996-1997 Crédits ouverts	Prévisions initiales	Montant	Pour- centage	réévaluation des coûts	luation des coûts	Prévisions révisées
Postes	99 635,5	95 953,4	(4 332,5)	(4,5)	91 620,9	6 006,4	97 627,3
Autres dépenses de personnel	3 774,1	4 243,6	_	_	4 243,6	219,7	4 463,3
Voyages	1 205,6	1 195,7	_	_	1 195,7	70,2	1 265,9
Services contractuels	13 096,9	13 833,7	_	_	13 833,7	818,4	14 652,1
Frais généraux de fonctionnement	9 452,6	9 165,6	3 273,5	35,7	12 439,1	704,2	13 143,3
Dépenses de représentation	298,7	215,2	_	_	215,2	12,4	227,6
Fournitures et accessoires	3 791,5	3 530,0	_	_	3 530,0	204,3	3 734,3
Mobilier et matériel	2 740,8	3 400,7	_	_	3 400,7	189,0	3 589,7
Subventions et contributions	328,2	288,2	_	_	288,2	17,3	305,5
Total	134 323,9	131 826,1	(1 059,0)	(0,8)	130 767,1	8 241,9	139 009,0

Tableau 26.2 **Postes nécessaires**

	1996-1997 Effectifs approuvés	1998-1999 Prévisions initiales	1998-1999 Prévisions révisées
Administrateurs et fonctionnaires	de rang supérieur		
SGA	_	_	1
SSG	1	1	_
D-2	4	4	4
D-1	20	20	20
P-5	46	38	38
P-4/3	159	144	143
P-2/1	60	54	54
Total	290	261	260
Agents des services généraux			
1re classe	10	9	8
Autres classes	258	235	226
Total	268	244	234
Autres catégories			
Agents locaux	214	191	140
Service mobile	50	44	44
Total	264	235	184
Total général	822	740	678

- 26.1 Dans le cadre de la réforme globale de l'Organisation, le Département de l'information sera transformé en Bureau de la communication et de l'information et sera réorganisé. Le principal objectif de la réorientation du programme d'information est de rendre plus claire la mission de l'Organisation et de renforcer l'appui qui lui est apporté. En mars 1997, après avoir présenté des propositions de réforme dans une lettre au Président de l'Assemblée générale datée du 17 mars 1997 (A/51/829), le Secrétaire général a créé une équipe spéciale qu'il a chargée d'examiner les activités actuelles du Département de l'information. Les conclusions et recommandations de cette équipe sont en cours d'examen. Celle-ci ayant insisté sur la nécessité de placer le secteur de la communication au coeur de la gestion stratégique de l'Organisation et de faire en sorte qu'il soit unifié et fermement dirigé à l'échelon central, le programme sera réorganisé de façon à renforcer les services de communication et de diffusion de l'information fournis aux relais d'opinion tels que les médias, les organisations non gouvernementales et les établissements d'enseignement. Les liens avec les activités des départements organiques seront également renforcés et l'on assistera à une certaine délocalisation des ressources vers les pays et les régions.
- 26.2 Afin que la direction et la coordination de la nouvelle stratégie de communication unifiée soient fermement assurées à l'échelon central, on propose de placer un secrétaire général adjoint à la tête du Bureau de la communication et de l'information. Le Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information dirigera les activités du nouveau bureau et sera chargé au premier chef de l'élaboration des politiques de l'Organisation des Nations Unies en matière de communication; il sera directement responsable de la liaison avec l'Assemblée générale et le Comité de l'information; et élaborera, en collaboration avec les départements du Secrétariat et les principales entités du système des Nations Unies, une stratégie de communication concertée.
- 26.3 L'équipe spéciale a notamment recommandé de faire surtout appel à du personnel national pour l'exécution des programmes et de renforcer les partenariats avec les associations locales qui soutiennent l'action de

l'Organisation des Nations Unies. À cette fin, les centres d'information seront réorganisés et rationalisés, et leur intégration aux bureaux des coordonnateurs résidents se poursuivra. Une telle intégration permet de donner sur le terrain une image unifiée des Nations Unies, de renforcer les activités d'information et de réaliser des économies grâce au partage de services communs. Elle permet en outre d'inscrire l'action des Nations Unies dans un cadre mieux unifié, plus cohérent et plus propice à la coopération et va dans le sens de la proposition tendant à ce que toutes les entités des Nations Unies opérant dans un pays soient rassemblées dans une «Maison des Nations Unies» sous une seule et même bannière des Nations Unies. Les centres d'information nouerons avec les capacités nationales et les organisations de la famille des Nations Unies des liens de partenariat qu'ils mettront à profit pour leurs activités de communication et de diffusion de l'information. Dans les pays dotés d'un coordonnateur résident, l'intégration en cours du centre d'information au bureau du coordonnateur résident sera accélérée.

- 26.4 Les centres d'information seront réorganisés de façon à privilégier les activités de communication et d'information tandis que des postes d'administration seront supprimés. On s'efforcera de conserver tous les centres actuels tout en comprimant les effectifs dans les centres dont les fonctions ne sont pas directement liées à la communication, dans ceux qui sont déjà en partie intégrés au bureau du coordonnateur résident, dans ceux où certains services d'appui sont fournis par le bureau du coordonnateur résident ou encore dans ceux qui sont situés dans des lieux où il serait préférable qu'ils soient intégrés à d'autres bureaux. Dans cette optique, il est proposé de supprimer 51 postes d'agent local ainsi que deux postes d'agent des services généraux au Service des centres d'information de New York, un poste P-4 et deux postes d'agent des services généraux au Service d'information des Nations Unies à Genève, et un poste d'agent des services généraux au Service d'information des Nations Unies à Vienne. La rationalisation du secteur de la communication et de l'information se traduira aussi par la suppression de cinq postes d'agent des services généraux à la Bibliothèque Dag Hammarskjöld.
- 26.5 Les ressources libérées par les suppressions de postes proposées seront utilisées pour renforcer les activités de communication et de diffusion de l'information des centres qui pourront, quand les circonstances s'y prêtent, faire appel aux capacités disponibles sur place et dont le matériel sera modernisé.

Chapitre 27 Services administratifs

A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion

Tableau 27A.1 **Prévisions de dépenses, par objet de dépense**(En milliers de dollars des États-Unis)

		1998-1999	Accroissem ressour		Total avant	Rééva- luation des coûts	1998-1999
Objet de dépense	1996-1997 Crédits ouverts	Prévisions initiales	Montant	Pour- centage	réévaluation des coûts		Prévisions révisées
Postes	11 908,7	11 121,3	(1 275,4)	(11,4)	9 845,9	621,1	10 467,0
Autres dépenses de personnel	352,3	148,8	(4,5)	(3,0)	144,3	8,7	153,0
Consultants et experts	_	_	250,0	_	250,0	15,0	265,0
Voyages	189,3	66,9	20,0	29,8	86,9	5,1	92,0
Services contractuels	16,5	78,7	_	_	78,7	4,7	83,4
Frais généraux de fonctionnement	141,1	145,3	(24,8)	(17,0)	120,5	7,3	127,8
Dépenses de représentation	0,8	0,8	_	_	0,8	_	0,8
Mobilier et matériel	87,2	116,9	(20,8)	(17,7)	96,1	5,8	101,9
Total	12 695,9	11 678,7	(1 055,5)	(9,0)	10 623,2	667,7	11 290,9

Tableau 27A.2 **Postes nécessaires**

	1996-1997 Effectifs approuvés	1998-1999 Prévisions initiales	1998-1999 Prévisions révisées
Administrateurs et fonctionnaires	de rang supérieur		
SSG	1	1	1
D-2	1	1	1
D-1	4	5	7
P-5	8	7	8
P-4/3	11	9	7
P-2/1	3	3	1
Total	28	26	25
Agents des services généraux			
1re classe	6	6	4
Autres classes	45	38	28
Total	51	44	32
Total général	79	70	57

27A.1 Dans les prévisions révisées, un certain nombre de créations, de suppressions et de transferts de postes sont demandés, à savoir :

Postes nouveaux 2 postes D-1, 2 postes P-5, 2 postes d'agent des services généraux

Postes supprimés 2 postes d'agent des services généraux

Postes transférés 1 poste P-5, 2 postes P-4, 2 postes P-2, 12 postes d'agent des services généraux

27A.2 Dans sa lettre du 17 mars 1997, adressée au Président de l'Assemblée générale (A/51/829), le Secrétaire général a appelé l'attention des États Membres sur un certain nombre de propositions concernant la réforme des structures et de la gestion. À la section C de cette lettre, il a déclaré :

«Un aspect essentiel de ma réorganisation de la gestion sera de donner aux directeurs de programmes le pouvoir de prendre des décisions dans les domaines relevant de leur compétence et de réduire le nombre des niveaux de l'administration centralisée. À cet effet, il faudra revoir les règles de gestion administrative et financière pertinentes... J'ai l'intention de procéder à une délégation de pouvoirs et de compétences, tout en insistant sur l'obligation de répondre de l'exécution...

Pour atteindre ce but, il faudra procéder à un travail considérable dans l'ensemble de l'Organisation, rationaliser les processus, revoir la répartition des ressources et du personnel entre les départements et le Département de l'administration et de la gestion, regrouper ou délocaliser selon qu'il y aura lieu et refondre le Département de l'administration et de la gestion, qui deviendra le Département de la gestion.»

- 27A.3 Le Département de la gestion élaborera les politiques de gestion qui devront être suivies par les directeurs de programmes, guidera ces derniers dans leur gestion et contrôlera l'efficacité des activités de gestion dans l'ensemble du Secrétariat. La nouvelle structure suppose la délégation aux directeurs de programmes d'une bonne part des pouvoirs et compétences dans le domaine administratif et au niveau de la prise des décisions.
- 27A.4 Dans cette nouvelle optique, les fonctions administratives seront bien plus décentralisées qu'auparavant, ce qui permettra à l'administration centrale de se concentrer sur l'élaboration des politiques générales, la fourniture d'orientations et le contrôle de l'exécution.
- 27A.5 À l'appui de ses propositions tendant à déléguer pouvoirs et compétences au niveau de gestion le plus approprié, le Secrétaire général a également fait observer, dans sa lettre du 17 mars 1997, que l'expérience montre que, dans certains cas bien définis, les regroupements permettent de réaliser des économies considérables, présentent d'autres avantages administratifs et peuvent aboutir à des gains d'efficacité, y compris au niveau des services communs.
- 27A.6 La nouvelle structure du Département de la gestion reflétera cette nouvelle orientation. Elle sera la suivante :
 - a) Le Comité de la politique de gestion, composé du Secrétaire général adjoint à la gestion et des trois sous-secrétaires généraux du Département;
 - b) Le Bureau de la politique de gestion, subdivisé en deux groupes : le Groupe de la réforme de la gestion et le Groupe de l'information de gestion;
 - c) Le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité;
 - d) Le Bureau des ressources humaines;
 - e) Le Bureau des services d'appui centraux.
- 27A.7 Le Bureau de la politique de gestion, qui sera dirigé par un directeur de la classe D-2 relevant du Secrétaire général adjoint à la gestion, fournira des orientations et apportera un appui au Comité de la politique de gestion, dont le rôle sera de veiller à ce que la réforme de la gestion soit intégralement appliquée. Le

- Bureau procédera également à l'analyse de tous les problèmes de gestion, à propos desquels il dispensera avis et conseils, et veillera à ce que les politiques financières et les politiques en matière de ressources humaines, de technologie et de services communs soient appliquées. Le poste D-2 sera transféré de l'ancien Bureau de la gestion financière, qui cessera d'exister en tant que tel.
- 27A.8 Le Groupe de la réforme de la gestion sera chargé d'élaborer des politiques intégrées, de fournir des orientations pour l'application des mesures de réforme et de donner des conseils pour améliorer les résultats et l'efficacité au sein de l'Organisation. Le chef du Groupe dirigera un programme de simplification des procédures et règles administratives ayant pour but d'alléger et d'accélérer les procédures, d'en améliorer l'efficacité et la transparence et de responsabiliser ceux qui les mettent en oeuvre.
- 27A.9 Le Groupe sera également chargé de veiller à ce que les politiques de gestion de l'Organisation soient alignées sur les meilleures pratiques du secteur public, de déterminer et de surveiller les domaines dans lesquels la gestion est particulièrement critique et de favoriser la prise de mesures préventives dans ces domaines, ainsi que de faire connaître la politique de gestion de l'Organisation arrêtée par le Secrétaire général et les organes intergouvernementaux.
- 27A.10 Le Groupe de la réforme de la gestion comportera trois postes nouveaux (1 poste D-1, 1 poste P-5 et 1 poste d'agent des services généraux). Son chef, qui occupera le poste D-1, relèvera du chef du Bureau de la politique de gestion et sera responsable de la simplification des procédures dans l'ensemble du Secrétariat. Il sera secondé par un spécialiste de la gestion (hors classe), qui sera plus particulièrement chargé d'incorporer les meilleures pratiques nationales dans le système des Nations Unies et de surveiller les domaines particulièrement critiques.
- 27A.11 Le Groupe de l'information de gestion, qui sera également dirigé par un directeur de la classe D-1, mettra au point un système d'information de gestion et de contrôle de la gestion. Son directeur relèvera du chef du Bureau de la politique de gestion. Le Groupe comportera deux postes nouveaux (1 poste P-5 et 1 poste d'agent des services généraux).
- 27A.12 Le Groupe aidera le Secrétaire général adjoint et les sous-secrétaires généraux à favoriser la transparence et la responsabilisation dans les relations avec les États Membres et à mettre en place un système d'information périodique efficace sur chacun des programmes.
- 27A.13 Le Groupe mettra également en place un nouveau dispositif de planification et d'évaluation semestrielles de façon que le Secrétaire général, et par son entremise, le Groupe de la coordination des politiques et les organes intergouvernementaux reçoivent des directeurs de programmes des plans cohérents et de haute qualité et des rapports analytiques sur les résultats obtenus, qui leur permettent d'évaluer l'efficacité des actions entreprises et de ceux qui les mènent.
- Le Bureau du Secrétaire général adjoint continuera de fournir un appui au Secrétaire général adjoint pour la direction et la supervision des activités ayant trait aux contributions, à la trésorerie et à l'appui aux programmes. Le Secrétaire général adjoint supervisera directement le programme d'administration de la justice et le secrétairat de la Cinquième Commission. Comme indiqué au paragraphe 27A.7, le Bureau de la gestion financière cessera d'exister en tant que tel. Dans le cadre des efforts de rationalisation en cours, certaines de ses fonctions d'information financière ont déjà été transférées au Bureau du Secrétaire général adjoint. Il est maintenant proposé de transférer à un nouveau groupe, qui serait créé au sein du Bureau du Secrétaire général adjoint le Groupe de l'appui aux activités de contrôle les autres activités de l'ancien Bureau de la gestion financière qui n'ont pas été reprises par la Trésorerie et le Service des contributions, notamment l'examen des rapports des vérificateurs externes des comptes, du Bureau des services de contrôle interne et du Corps commun d'inspection et le suivi de l'application des recommandations des vérificateurs et des questions de contrôle. Aucune modification n'est proposée en ce qui concerne les effectifs ou les ressources du Bureau du Secrétaire général adjoint.
- 27A.15 S'agissant des ressources autres que celles destinées au financement des postes, il faudrait un montant de 290 000 dollars qui servirait à couvrir les frais de voyage (20 000 dollars), les honoraires des consultants auxquels fera appel le Bureau de la politique de gestion (250 000 dollars) et les frais généraux de fonctionnement (20 000 dollars).

- 27A.16 Le chef et le personnel du nouveau Bureau de la politique de gestion seront appelés à se rendre auprès des directeurs de programmes dans des bureaux hors Siège pour revoir avec eux la gestion des programmes et à se déplacer pour fournir des services consultatifs à ceux qui pourraient avoir besoin de conseils ou d'informations sur les nouveaux systèmes de gestion mis en oeuvre dans d'autres départements ou bureaux. On prévoit deux à trois déplacements par an dans divers bureaux. Des ressources seront nécessaires pour couvrir les frais de voyage correspondants.
- 27A.17 Des ressources seront aussi nécessaires pour engager des consultants afin d'établir un juste équilibre entre le personnel de l'Organisation proprement dit et les experts de l'extérieur, d'obtenir les compétences voulues au meilleur coût et de profiter des nouvelles connaissances dans de nombreux domaines intéressant la gestion, en particulier pour ce qui a trait à la simplification des procédures, à la communication de l'information de gestion, aux technologies de l'information et à la rationalisation des règles, règlements et procédures.
- 27A.18 Le montant de 20 000 dollars nécessaire au titre des frais généraux de fonctionnement servirait à acquérir du mobilier et du matériel (10 000 dollars) et à couvrir d'autres frais de fonctionnement (10 000 dollars), dont les frais d'entretien du matériel informatique, des photocopieuses et des autres types de matériel de bureautique (3 000 dollars), les frais afférents aux communications, aux télécopies, à la valise diplomatique et à l'affranchissement du courrier (5 000 dollars) et à d'autres services divers (2 000 dollars).
- 27A.19 En outre, 17 postes (1 poste P-5, 2 postes P-4, 2 postes P-2 et 12 postes d'agent des services généraux) seraient transférés du Département de l'administration et de la gestion (Direction exécutive et administration) au Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence (Appui aux programmes), et 2 postes d'agent des services généraux seraient supprimés du fait de la rationalisation.
- D'autres ressources, d'un montant total de 70 100 dollars, seraient également transférées au Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence (Appui aux programmes), à savoir un montant de 4 500 dollars au titre des heures supplémentaires, un montant de 11 000 dollars au titre de la location et de l'entretien du matériel informatique, un montant de 23 800 dollars au titre de l'entretien du matériel de bureautique et un montant de 30 800 dollars au titre du matériel informatique.

C. Bureau de la gestion des ressources humaines

Tableau 27C.1

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

		1998-1999	Accroissement des ressources		Total avant	Rééva-	1998-1999
Objet de dépense	1996-1997 Crédits ouverts	Prévisions initiales	Montant	Pour- centage	réévaluation des coûts	luation des coûts	Prévisions révisées
Postes	27 426,6	26 465,9	(422,8)	(1,5)	26 043,1	1 691,2	27 734,3
Autres dépenses de personnel	1 076,6	1 174,8	_	_	1 174,8	69,7	1 244,5
Consultants et experts	76,5	59,6	_	_	59,6	3,6	63,2
Voyages	547,0	562,2	_	_	562,2	33,8	596,0
Services contractuels	10 527,7	13 861,8	_	_	13 861,8	829,6	14 691,4
Frais généraux de fonctionnement	406,6	282,3	_	_	282,3	17,9	300,2
Dépenses de représentation	8,2	7,2	_	_	7,2	0,4	7,6
Fournitures et accessoires	314,6	344,8	_	_	344,8	20,6	365,4
Mobilier et matériel	398,3	331,7	_	_	331,7	19,7	351,4
Total	40 782,1	43 090,3	(422,8)	(0,9)	42 667,5	2 686,5	45 354,0

Tableau 27C.2

Postes nécessaires

	1996-1997 Effectifs approuvés	1998-1999 Prévisions initiales	1998-1999 Prévisions révisées
Administrateurs et fonctionnaires de rang sup	périeur		
SSG	1	1	1
D-2	3	3	3
D-1	5	5	5
P-5	15	16	16
P-4/3	40	34	34
P-2/1	11	10	10
Total	75	69	69
Agents des services généraux			
1re classe	14	13	13
Autres classes	93	83	79
Total	107	96	92
Total général	182	165	161

- 27C.1 Les activités du Bureau de la gestion des ressources humaines sont décrites dans le sous-programme 24.3 (Gestion des ressources humaines) du plan à moyen terme pour la période 1998-2001. Il n'est proposé aucune modification au programme de travail.
- 27C.2 Compte tenu de la nouvelle structure du Département de la gestion (par. 27A.3), le Bureau de la gestion des ressources humaines a fait l'objet d'un nouvel examen et il est proposé de supprimer quatre postes d'agent des services généraux.
- 27C.3 On trouvera dans les tableaux 27C.1 et 27C.2 ci-dessus des précisions sur les modifications qu'il est proposé d'apporter au présent chapitre.

D. Sources d'appui

Tableau 27D.1

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

		1998-1999	Accroissement des ressources		Total avant	Rééva-	1998-1999
Objet de dépense	1996-1997 Crédits ouverts	Prévisions initiales	Montant	Pour- centage	réévaluation des coûts	luation des coûts	Prévisions révisées
Postes	75 100,3	80 653,0	(476,8)	(0,5)	80 176,2	4 969,6	85 145,8
Autres dépenses de personnel	11 541,3	8 708,7	376,8	4,3	9 085,5	543,6	9 629,1
Consultants et experts	223,4	361,7	_	_	361,7	21,6	383,3
Voyages	283,2	259,5	_	_	259,5	15,8	275,3
Services contractuels	12 310,8	9 667,2	_	_	9 667,2	578,9	10 246,1
Frais généraux de fonctionnement	113 331,1	101 398,0	_	_	101 398,0	5 044,2	106 442,2
Dépenses de représentation	10,6	10,6	_	_	10,6	0,6	11,2
Fournitures et accessoires	3 760,6	3 688,7	_	_	3 688,7	220,9	3 909,6
Mobilier et matériel	1 894,5	3 829,7	_	_	3 829,7	229,3	4 059,0
Subventions et contributions	11 441,9	2 644,6	_	_	2 644,6	158,3	2 802,9
Total	229 897,7	211 221,7	(100,0)	_	211 121,7	11 782,8	222 904,5

Tableau 27D.2 **Postes nécessaires**

	1996-1997 Effectifs approuvés	1998-1999 Prévisions initiales	1998-1999 Prévisions révisées
Administrateurs et fonctionnaires de	e rang supérieur		
SSG	1	1	1
D-2	2	4	4
D-1	6	7	7
P-5	14	18	18
P-4/3	37	60	60
P-2/1	16	16	15
Total	76	106	105
Agents des services généraux			
1re classe	17	19	19
Autres classes	250	233	231
Total	267	252	250
Autres catégories			
Service de sécurité	176	171	171
Corps de métiers	123	100	99
Total	299	271	270
Total général	642	629	625

- 27D.1 Les activités du sous-programme 24.4 (Services d'appui) sont entreprises par le Bureau des services d'appui centraux. Il n'est proposé aucune modification au programme de travail.
- 27D.2 Conformément à la nouvelle structure proposée pour le Département de la gestion (par. 27A.6) et aux objectifs consistant à simplifier les procédures et à rationaliser la répartition des ressources, il est proposé de supprimer quatre postes au titre des services d'appui (1 poste P-2, 2 postes d'agent des services généraux et 1 poste de la catégorie des corps de métiers). Par ailleurs, des ressources n'étant pas destinées à financer des postes, d'un montant de 376 800 dollars, sont proposées afin de pouvoir fournir une assistance ponctuelle pendant les périodes particulièrement chargées comme l'Assemblée générale ainsi qu'un appui technique supplémentaire dans le domaine de l'informatique.
- 27D.3 On trouvera aux tableaux 27D.1 et 27D.2 ci-dessus des précisions sur les modifications proposées au présent chapitre.

Chapitre 34 Compte pour le développement

34.1 Comme il l'a indiqué dans son rapport (A/51/950, par. 234), le Secrétaire général propose la création d'un compte pour le développement, qui serait financé à l'aide des économies résultant de la réduction des dépenses non liées aux programmes et de l'exécution d'autres projets d'amélioration de la gestion. Les incidences financières du programme de réforme faisant l'objet du présent rapport font apparaître une réduction de 12 702 700 dollars par rapport au montant proposé dans le projet de budget-programme. Le Secrétaire général propose que ce montant soit versé sur le compte pour le développement. Des propositions relatives au fonctionnement de ce compte seront soumises ultérieurement à l'Assemblée générale.

III. Récapitulation

7. Dans sa lettre au Président de l'Assemblée générale en date du 17 mars 1997 (A/51/829) et dans son rapport daté du 14 juillet 1997 (A/51/950), le Secrétaire général a présenté plusieurs propositions touchant le renouveau et la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Les incidences générales de ces propositions, telles qu'elles sont reflétées dans les modifications au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999 déjà présenté à l'Assemblée générale (A/52/6), apparaissent dans les présentes prévisions révisées et sont récapitulées dans les tableaux 1 et 2 ci-après.

Tableau 1

Modification du montant des ressources,
par chapitre du budget (aux taux de 1998-1999)

Chapit	re du budget Pi	révisions initiales	Modification	Prévisions révisées
1A	Politique, direction et coordination d'ensemble	38 622 800	3 081 500	41 704 300
1B	Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence		458 119 600	458 119 600
2A	Affaires politiques	60 965 400	(19 083 300)	41 882 100
2B	Désarmement		12 254 200	12 254 200
3	Opérations de maintien de la paix et missions spéciales	99 478 900		99 478 900
4	Utilisations pacifiques de l'espace	4 428 900		4 428 900
5	Cour internationale de Justice	22 077 000		22 077 000
6	Affaires juridiques	33 478 800	49 500	33 528 300
7A	Affaires économiques et sociales	124 873 800	(14 446 100)	110 427 700
8	Afrique : nouvel Ordre du jour pour le développement	5 443 000		5 443 000
11A	Commerce et développement	105 657 900		105 657 900
11B	Centre CNUCED/OMC du commerce international	21 973 400		21 973 400
12	Environnement	9 304 400		9 304 400
13	Établissements humains	13 206 600		13 206 600
14	Lutte contre la criminalité	5 507 000	522 200	6 029 200
15	Contrôle international des drogues	16 372 000		16 372 000
16	Développement économique et social en Afrique	90 771 600		90 771 600
17	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifiqu	ie 73 408 100		73 408 100
18	Développement économique en Europe	49 310 800		49 310 800
19	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	90 245 500		90 245 500
20	Développement économique et social en Asie occidentale	49 704 800		49 704 800
21	Programme ordinaire de coopération technique	45 921 800		45 921 800
22	Droits de l'homme	46 448 500	(309 800)	46 138 700
23	Opération de protection et d'assistance en faveur des réfugiés	50 568 700	(309 800)	50 568 700
24	Réfugiés de Palestine	19 375 000		19 375 000
25	Assistance humanitaire	22 254 200	(3 853 100)	18 401 100
26	Communication et information	140 327 600	(1 318 600)	139 009 000
27	Services administratifs	140 327 000	(1 310 000)	137 007 000
27A	Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	12 414 200	(1 123 300)	11 290 900
27B	Bureau de la planification des programmes, du budget	12 414 200	(1 123 300)	11 270 900
2/15	et de la comptabilité	20 553 400		20 553 400
27C	Bureau de la gestion des ressources humaines	45 802 800	(448 800)	45 354 000
27D	Services d'appui	223 012 700	(108 200)	222 904 500
27E	Services de conférence	443 242 700	(443 242 700)	

Chapit	re du budget	Prévisions initiales	Modification	Prévisions révisées
27F	Administration, Genève	112 860 100		112 860 100
27G	Administration, Vienne	34 415 600		34 415 600
27H	Administration, Nairobi	11 891 400		11 891 400
28	Contrôle interne	18 637 300	18 637 300	
29	Activités administratives financées en commun	6 228 800		6 228 800
30	Dépenses spéciales	53 720 800		53 720 800
31	Dépenses d'équipement	35 893 400		35 893 400
32	Contributions du personnel	324 600 100	(2 795 800)	321 804 300
34	Compte pour le développement		12 702 700	12 702 700
	Total	2 582 999 800	_	2 582 999 800

Tableau 2 **Répartition générale des postes, par classe**

	1996-1997 Effectifs approuvés	1998-1999 Prévisions initiales	1998-1999 Prévisions révisées
dministrateurs et fonctionnaires de 1	rang supérieur		
Vice-Secrétaire général	_	_	1
SGA	24	24	25
SSG	16	16	18
D-2	83	79	77
D-1	270	250	253
P-5	719	673	666
P-4/3	2 335	2 162	2 147
P-2/1	517	443	437
Total	3 964	3 647	3 624
gents des services généraux			
1re classe	297	277	269
Autres classes	3 362	2 795	2 734
Total	3 659	3 072	3 003
utres catégories			
Service de sécurité	177	171	171
Agents locaux	1 771	1 576	1 525
Service mobile	218	187	187
Corps de métiers	223	186	185
Total	2 389	2 120	2 068
Total général	10 012	8 839	8 695

Annexe I

Répartition des programmes et sous-programmes du plan à moyen terme pour la période 1998-2001 entre les unités administratives

			Unité administrative ^a		Chapitre du budget	
Prog	gramme/	- /sous-programme	Proposition initiale 1998-1999	Après révision 1998-1999	Initial	Après révision
1.	Affai	ires politiques				
	1.1	Prévention, maîtrise et règlement des conflits	DAP	DAP	2	2A
	1.2	Fourniture d'une assistance et d'un appui au Secrétaire général dans les aspects politiques de ses relations avec les États Membres	DAP	DAP	2	2A
	1.3	Assistance électorale	DAP	DAP	2	2A
	1.4	Affaires du Conseil de sécurité	DAP	DAP	2	2A
	1.5	Affaires de l'Assemblée générale	DAP	DAAGSC	2	1B
	1.6	Décolonisation	DAP	DAAGSC	2	1B
	1.7	Question de Palestine	DAP	DAP	2	2A
5.	Coor dura	dination des politiques et développement ble				
	5.1	Coordination des politiques et coopération interinstitutions				
		Paragraphes 5.5 a) à d)	DCPDD	DAES	7	7A
		Paragraphe 5.5 e), services techniques	DCPDD	DAAGSC	7	1B
	5.2	Promotion de la femme	DCPDD	DAES	7	7A
	5.3	Développement social ^b	DCPDD	DAES	7	7A
	5.4	Développement durable ^b	DCPDD	DAES	7	7A
7.	Infor politi	rmation économique et sociale et analyse des iques				
	7.1	Statistiques	DIESAP	DAES	9	7A
	7.2	Population	DIESAP	DAES	9	7A
	7.3	Développement mondial : tendances, questions et politiques	DIESAP	DAES	9	7A
	7.4	Questions et politiques sociales et micro-économiques : approches mondiales ^c	DIESAP	DAES	9	7A
8.		ices d'appui et de gestion pour le loppement				
	8.1	Administration publique, financement et développement ^c	DSAGPD	DAES	10	7A
	8.2	Environnement et gestion du développement social ^b	DSAGPD	DAES	10	7A

	Programme/sous-programme		Unité administrative ^a		Chapitre du budget	
Prog			Proposition initiale 1998-1999	Après révision 1998-1999	Initial	Après révision
20.	Aide	humanitaire				
	20.1	Analyse des politiques	DAH	BCSE/DOMP	25	25/3
	20.2	Situations d'urgence complexes	DAH	BCSE	25	25
	20.3	Prévention des catastrophes naturelles	DAH	BCSE/PNUD	25	25/PNUD
	20.4	Secours en cas de catastrophe	DAH	BCSE	25	25
	20.5	Information sur les situations d'urgence humanitaire	DAH	BCSE	25	25
24.	Servi	ces administratifs				
	24.5	Services de conférence	DAG	DAAGSC	27E	1A
26.	Désarmement					
	26.1	Désarmement	DAP	DDRA	2	2B

^a BCSE: Bureau du Coordonnateur des secours d'urgence

DAAGSC : Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence

DAES: Département des affaires économiques et sociales

DAH: Département des affaires humanitaires

DAG: Département de l'administration et de la gestion

DAP: Département des affaires politiques

DCPDD : Département de la coordination des politiques et du développement durable

DDRA: Département du désarmement et de la réglementation des armements

DIESAP : Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques

DOMP : Département des opérations de maintien de la paix

DSAGPD: Département des services d'appui et de gestion pour le développement

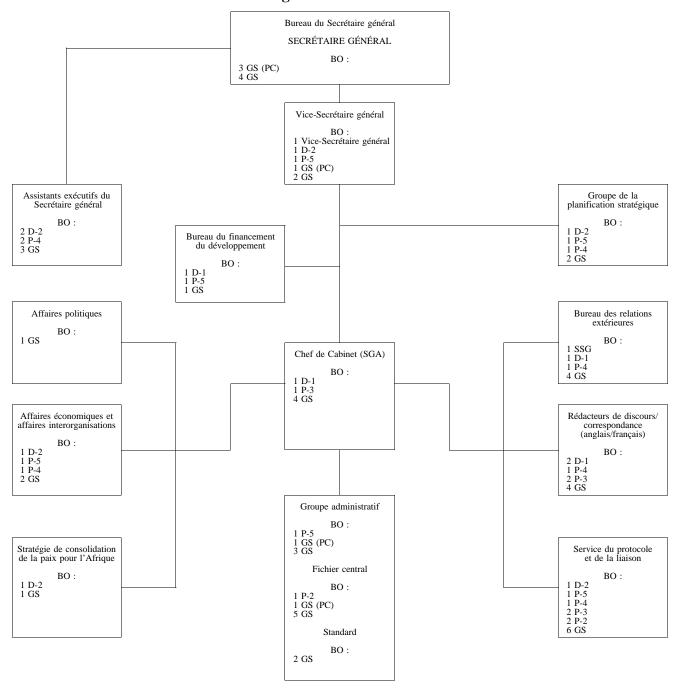
b Les programmes 5.3 et l'élément développement social du programme 8.2, le programme 5.4 et l'élément environnement du programme 8.2 seront regroupés aux fins de l'exécution du budget.

 $^{^{\}rm c}$ Les programmes 7.4 et 8.1 seront regroupés aux fins de l'exécution du budget.

Annexe II

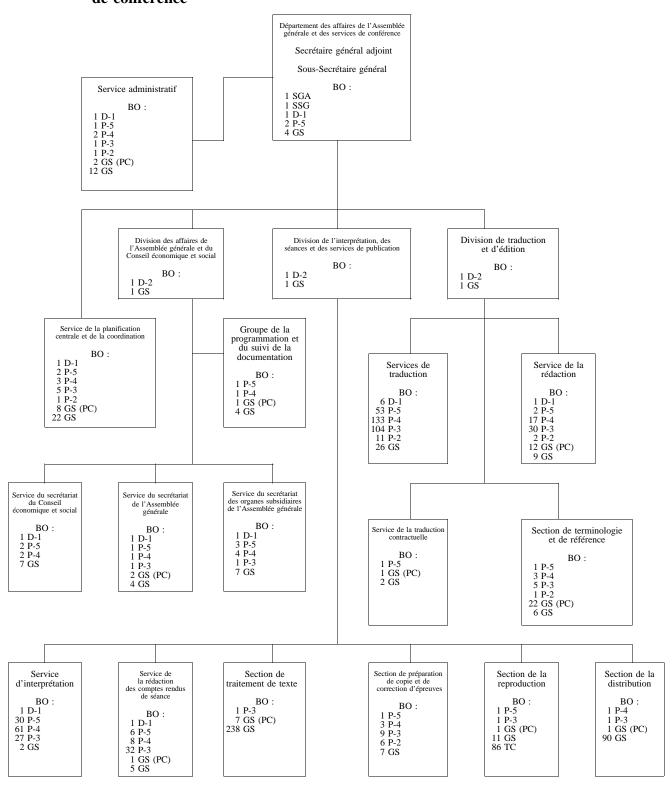
Prévisions révisées pour l'exercice biennal 1998-1999 : organigramme et répartition des postes

Chapitre 1A Politique, direction et coordination d'ensemble Cabinet du Secrétaire général

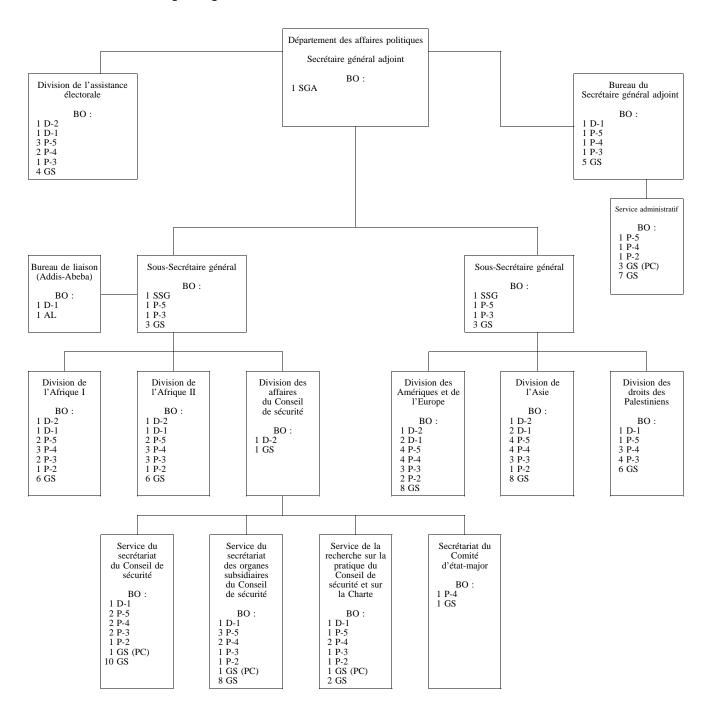


Note: SGA: Secrétaire général adjoint; SSG: Sous-Secrétaire général; GS: agent des services généraux; SS: agent du Service de sécurité; AL: agent local; AN: administrateur recruté sur le plan national; CM: corps de métiers; PC: 1re classe; AC: autres classes; BO: budget ordinaire; FEB: fonds extrabudgétaires

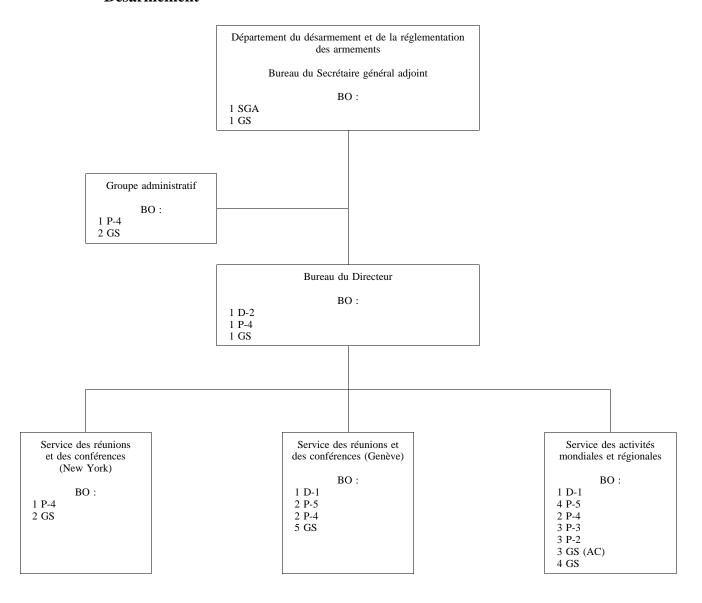
Chapitre 1B Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence



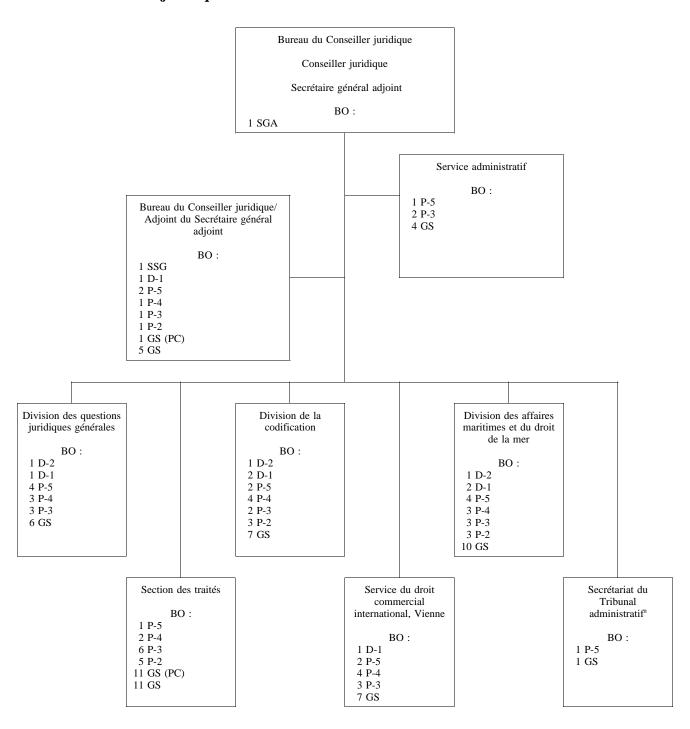
Chapitre 2A Affaires politiques



Chapitre 2B Désarmement

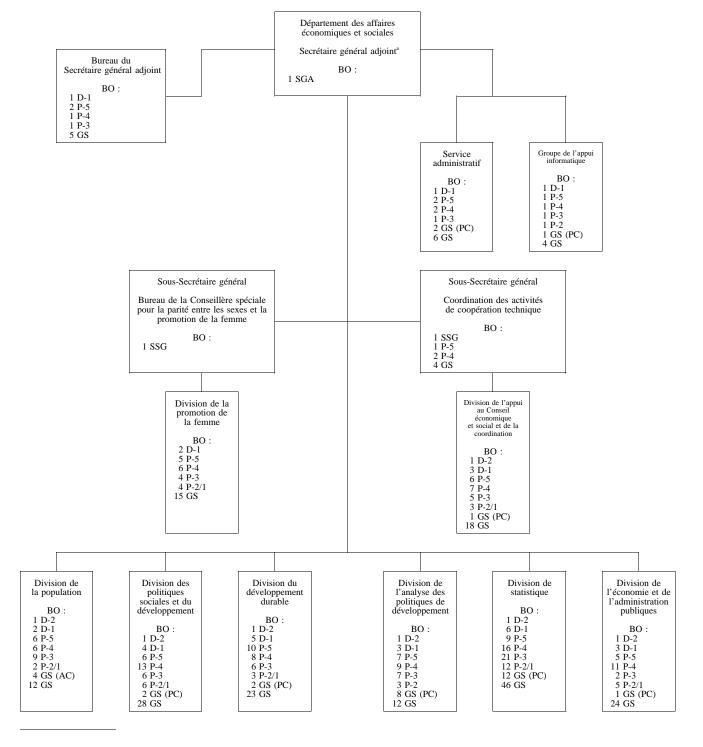


Chapitre 6 Affaires juridiques



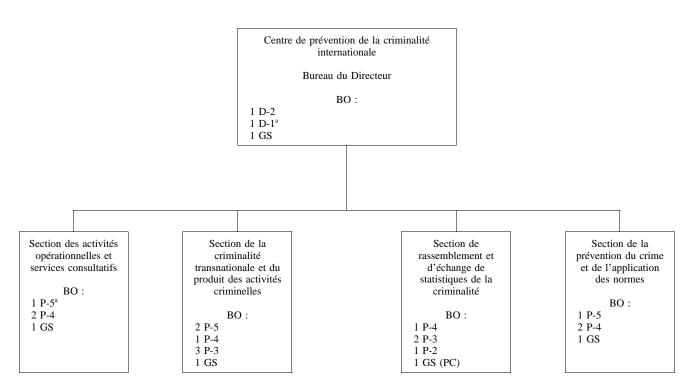
^a Pour les questions de fond, le secrétariat (Secrétaire exécutif) relève exclusivement du Tribunal administratif.

Chapitre 7A Affaires économiques et sociales



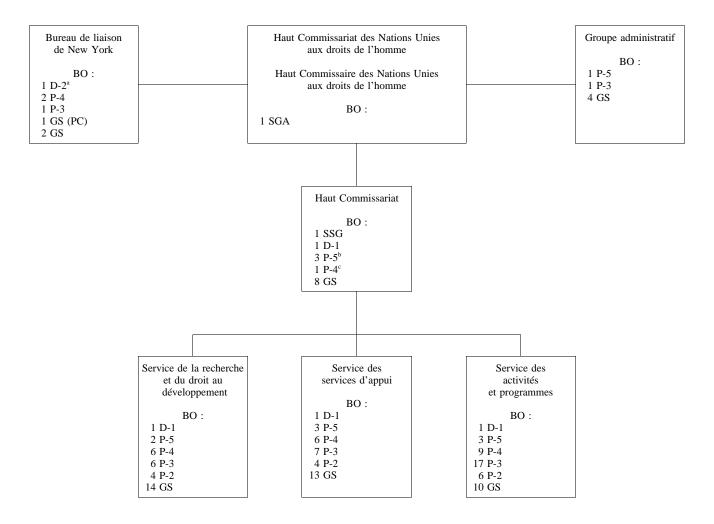
^a Le Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés relève lui aussi du Secrétaire général adjoint du Département des affaires économiques et sociales.

Chapitre 14 Lutte contre la criminalité



^a Réaffecté du Bureau du Directeur général de l' Office des Nations Unies à Vienne.

Chapitre 22 Droits de l'homme

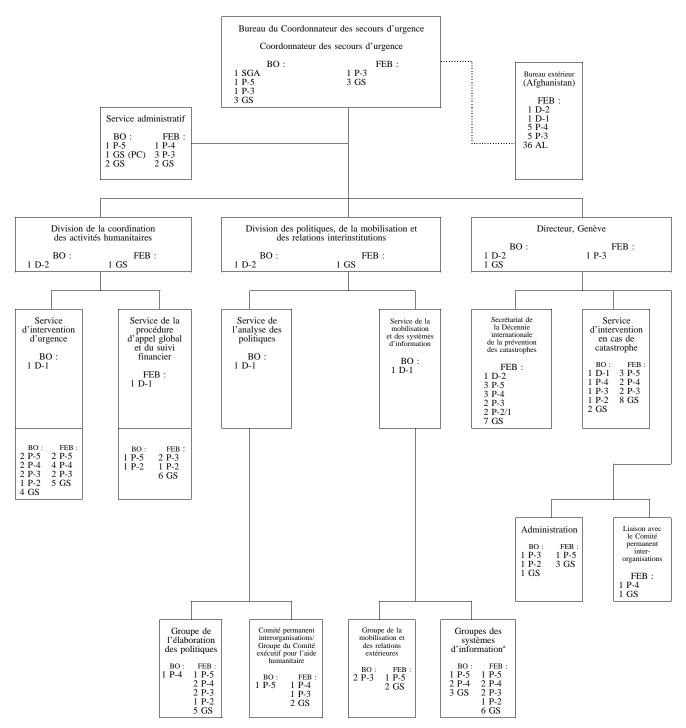


^a Reclassement d'un poste D-1.

^b Dont un spécialiste de la gestion et de la planification.

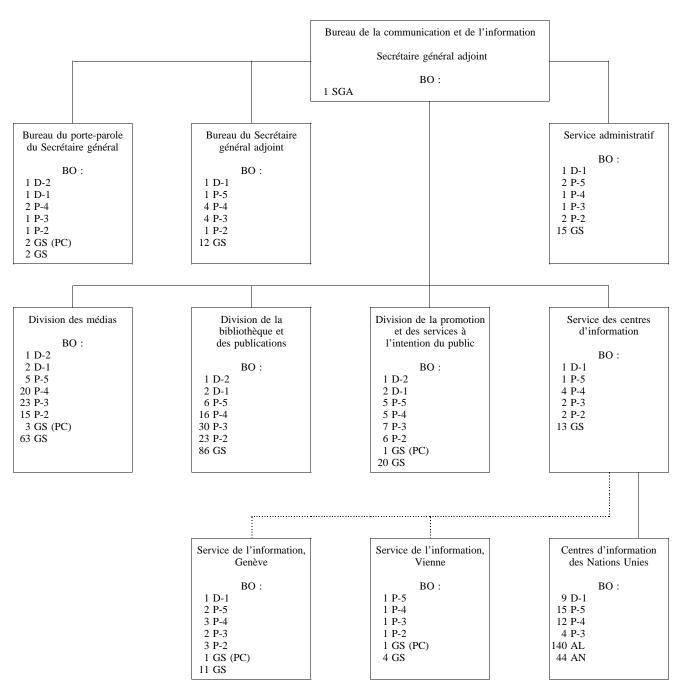
^c Agent des communications.

Chapitre 25 Aide humanitaire

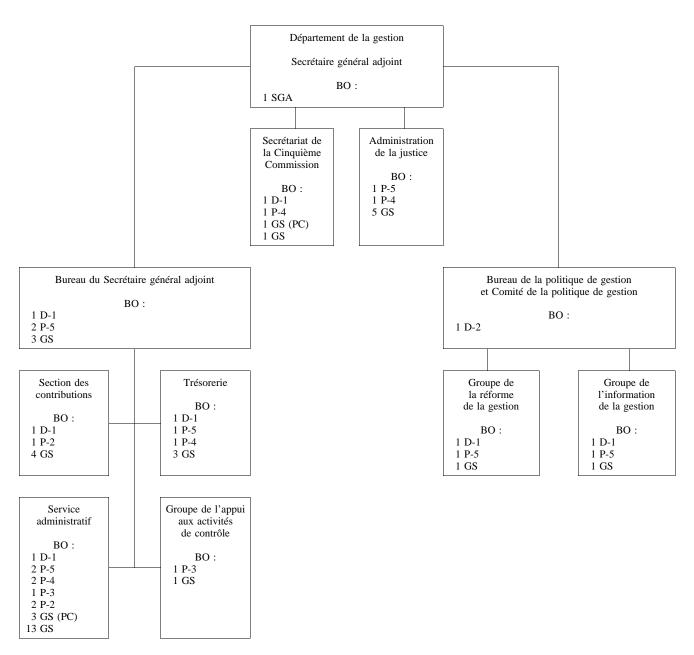


^a Englobent le réseau Reliefweb, le Réseau régional intégré d'information et le Système d'alerte rapide aux crises humanitaires.

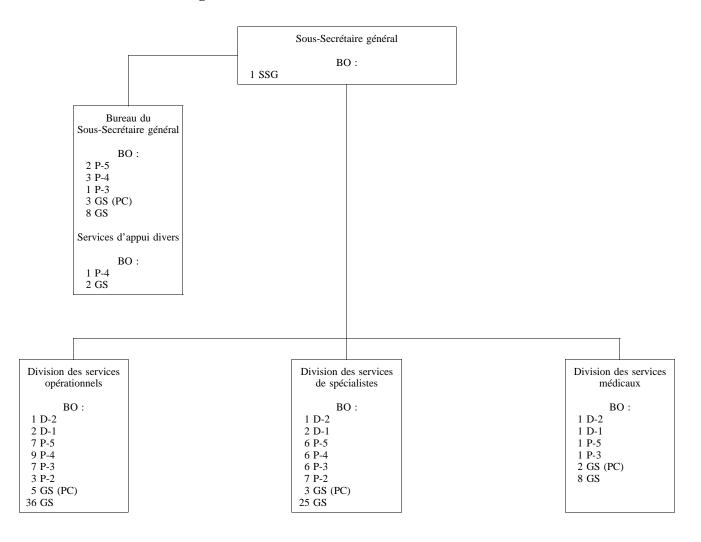
Chapitre 26 Communication et information



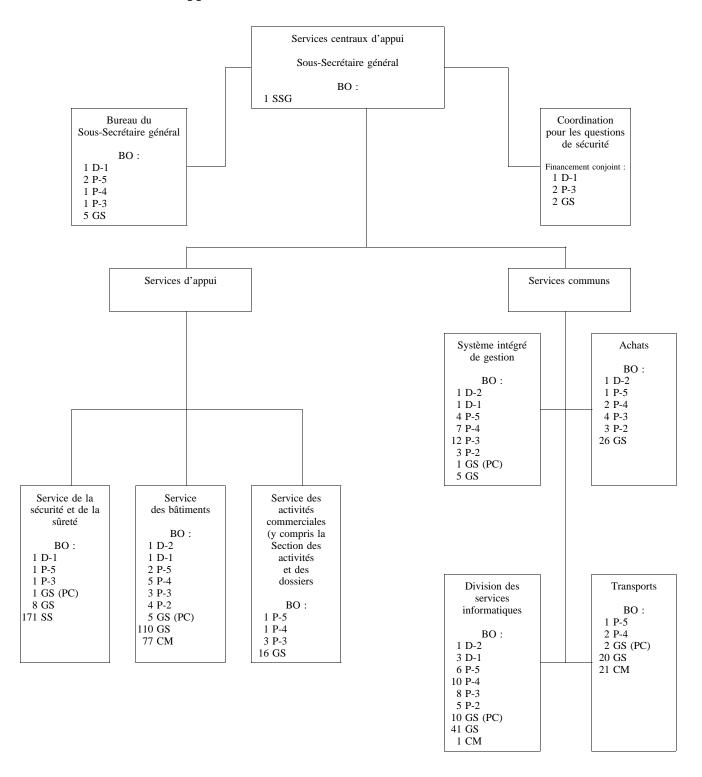
Chapitre 27A Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion



Chapitre 27C Bureau de la gestion des ressources humaines



Chapitre 27D Services d'appui



Annexe III

Activités programmées au titre du chapitre 7A (Affaires économiques et sociales)

Sous-programme 1 Coordination des politiques et coopération interorganisations

Activités

- 7A.1 Les activités programmées pour l'exercice biennal sont les suivantes :
 - a) Services fournis aux organes intergouvernementaux et aux organes d'experts
 - i) Assemblée générale
 - Documentation à l'intention des organes délibérants. Trente rapports : suivi de l'Agenda pour le développement (deux); la reprise du dialogue relatif au renforcement de la coopération internationale pour le développement par le partenariat (deux); questions d'orientation générale qui seront fixées par l'Assemblée générale (deux); rapport annuel du Conseil économique et social sur les progrès réalisés dans l'application de la Déclaration des Nations Unies sur la coopération économique internationale et de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement (deux); observations du Comité administratif de coordination sur les rapports du Corps commun d'inspection concernant des questions intéressant l'ensemble du système ou des questions de coordination interinstitutions (deux); application des recommandations du Corps commun d'inspection (deux); culture et développement; programmes de communication pour le développement; coordination interorganisations dans les domaines économique et social (deux); restructuration et revitalisation du système des Nations Unies dans les domaines économique et social et domaines connexes (deux); examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, y compris des recommandations sur les mesures à prendre (deux); questions que doivent examiner les conseils d'administration des fonds et programmes des Nations Unies, y compris le financement général de leurs activités, conformément aux dispositions des résolutions 48/162 en date du 20 décembre 1993 et 50/227 en date du 24 mai 1996 de l'Assemblée générale (deux); données statistiques exhaustives sur les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (deux); évaluation à l'échelle du système des différents éléments des activités opérationnelles de développement (deux); ressources et questions connexes (deux); questions découlant des résolutions de l'Assemblée générale consacrées aux activités opérationnelles de développement; mesures prises par les Deuxième et Troisième Commissions concernant leur ordre du jour (deux); paludisme et maladies diarrhéiques (1998);
 - Services fonctionnels. Quarante séances plénières et 30 séances de consultations officieuses de la Deuxième Commission; quatre conférences d'annonce de contributions; et 40 séances de groupes de travail de l'Assemblée générale;
 - ii) Conseil économique et social
 - a. Documentation à l'intention des organes délibérants. Vingt-quatre rapports : questions que le Conseil économique et social décidera d'examiner à son débat de haut niveau (deux) et à son débat consacré aux questions de coordination (deux); suite donnée aux débats du Conseil économique et social consacrés aux questions de coordination en 1997 et 1998, qui seront présentés à son débat général en 1998 et 1999 respectivement (deux); regroupement des questions à examiner et des mesures à prendre par le Conseil économique et social lors de son débat général (deux); travaux du Programme commun coparrainé des Nations Unies

sur le virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida) concernant les progrès réalisés dans la lutte contre le VIH et le sida; rapports d'ensemble du Comité administratif de coordination (deux); rapport du Comité administratif de coordination sur les programmes et ressources des organismes des Nations Unies pour l'exercice biennal 1998-1999; progrès réalisés par le centre de coordination des Nations Unies chargé de la mise en oeuvre d'une collaboration plurisectorielle en ce qui concerne le tabac et la santé; travaux du Comité chargé des organisations non gouvernementales (deux); consultations annuelles menées conformément au paragraphe 61 a) de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social (deux); organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (deux); progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la résolution que l'Assemblée générale doit adopter à la suite de l'examen triennal relatif aux activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (deux); étude sur la grande question que choisira l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session à la suite de l'examen triennal relatif aux activités opérationnelles de développement; rapports du Conseil économique et social à l'Assemblée générale (deux);

- b. Services fonctionnels. Sessions d'organisation : 10 séances; sessions de fond : 80 séances; 40 séances de consultations officieuses; et 40 réunions de groupes de travail;
- iii) Comité du programme et de la coordination
 - Documentation à l'intention des organes délibérants. Deux rapports annuels d'ensemble du Comité administratif de coordination;
 - b. Services techniques. Huit séances;
- iv) Comité chargé des organisations non gouvernementales
 - a. Documentation à l'intention des organes délibérants. Treize rapports : nouvelles demandes d'admission au statut consultatif auprès du Conseil reçues d'organisations non gouvernementales (deux); demandes de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (deux); demandes différées d'admission au statut consultatif (deux); demandes différées de reclassement (deux); rapports quadriennaux présentés par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général ou spécial auprès du Conseil; questions qu'il est prévu d'inscrire à l'ordre du jour de la session de fond du Conseil (deux); demandes reçues d'organisations non gouvernementales qui souhaitent prendre la parole aux sessions de fond du Conseil (deux);
 - Services fonctionnels. Quarante séances du Comité; six consultations annuelles que le Comité doit tenir avec les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif avant les sessions du Conseil, conformément au paragraphe 61 a) de la résolution 1996/31 du Conseil;
- b) Autres activités opérationnelles (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)
 - Publications en série. Quatre publications périodiques : calendrier des réunions auxquelles peuvent participer les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (deux); annuaire des hauts fonctionnaires des organismes des Nations Unies (deux);
 - ii) Supports techniques. Mise à jour et gestion de la page d'accueil sur Internet de la Division de la coordination des politiques et des affaires du Conseil économique et social;
- c) Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations
 - Services fonctionnels et services techniques. Huit séances du Comité administratif de coordination et 48 de son Comité d'organisation; 40 séances du Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations du Comité administratif de coordination; 16 séances du Groupe

- de travail sur le réseau de coordonnateurs résidents du Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations; et 20 séances du Groupe consultatif mixte des politiques, y compris de ses sessions de haut niveau et de ses sous-groupes sur l'harmonisation des politiques et procédures de programmation; l'harmonisation au niveau des pays; les locaux et services communs; et le personnel et la formation;
- ii) Services fonctionnels. Vingt-quatre séances mensuelles du Comité exécutif des affaires économiques et sociales;
- iii) Responsabilités en tant que centre de coordination. Décennie mondiale du développement culturel; célébration des années et anniversaires; Centre de coordination du PAM; faim, sécurité alimentaire et nutrition; VIH/sida; organisations intergouvernementales dans les domaines économique et social; paludisme et maladies diarrhéiques; tabac et santé; et Comités communs ONU/OCDE sur le Macrothesaurus;
- iv) Relations avec des organisations intergouvernementales et régionales. Liaison, en tant que de besoin, avec les 1 700 organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et appui à la coordination de leurs activités, en tant que centre de coordination des relations entre les organisations non gouvernementales et les organes intergouvernementaux et le Secrétariat; coopération et liaison, en tant que de besoin, avec l'OUA, l'OEA, la LEA, l'OCDE et l'Union européenne, pour ce qui touche le développement économique et social; contribution aux activités menées dans le domaine de l'alimentation et de la nutrition et liaison avec le PAM pour ce qui a trait aux questions alimentaires; et coopération avec les organisations intergouvernementales, non gouvernementales et régionales sur les questions relevant des domaines économique et social.

Ressources nécessaires

Les prévisions de dépenses représentent le coût des postes indiqués dans le tableau 7.14. Il est proposé de supprimer un poste d'agent des services généraux (autres classes) qui est devenu inutile à la suite d'une réévaluation et d'un redéploiement des fonctions du personnel d'appui.

Sous-programme 2 Parité entre les sexes et promotion de la femme

Activités

- 7A.2 Les activités programmées pour l'exercice biennal sont les suivantes :
 - a) Services aux organes intergouvernementaux et aux organes d'experts
 - i) Assemblée générale
 - a. Documentation à l'intention des organes délibérants. Onze rapports sur les travaux du Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, lors de ses dix-septième à vingtième sessions (deux); l'état de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (deux); la participation effective des femmes au développement; la situation des femmes dans les zones rurales; l'Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement (1999); l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, y compris l'intégration d'une perspective sexospécifique, en particulier dans les fonds et programmes des Nations Unies, ses institutions spécialisées et les organes subsidiaires de l'Assemblée générale, ainsi que sur les moyens utilisés pour son application (deux); et l'amélioration de la situation des femmes au Secrétariat (deux);
 - b. Services fonctionnels. Douze séances plénières de l'Assemblée générale; et 10 séances de consultations officieuses sur des projets de résolution;

ii) Conseil économique et social

- a. Documentation à l'intention des organes délibérants. Cinq rapports sur l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, y compris l'intégration d'une perspective sexospécifique, en particulier dans les organes subsidiaires du Conseil économique et social et dans les entités du système des Nations Unies dont les travaux sont coordonnés par le Conseil économique et social, comme les commissions régionales et les fonds et programmes (deux); l'examen à mi-parcours du plan à moyen terme à l'échelle du système en ce qui concerne la promotion de la femme; les activités opérationnelles visant à assurer la parité entre les sexes (devant être présenté dans le cadre du débat consacré aux activités opérationnelles); et la promotion de la femme et l'application du Programme d'action (devant être présenté lors du débat de haut niveau);
- Services fonctionnels. Douze séances consacrées aux questions ayant trait à la promotion de la femme lors du débat de haut niveau, du débat consacré aux activités opérationnelles et du débat général des sessions du Conseil; et 10 séances de consultations officieuses consacrées à des projets de résolution ou à des conclusions concertées;

iii) Commission de la condition de la femme

- a. Documentation à l'intention des organes délibérants
 - i. Dix-neuf rapports sur l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, y compris l'intégration d'une perspective sexospécifique (les rapports porteront en particulier sur les travaux de la Division, les activités au niveau national et celles des organisations non gouvernementales, et seront présentés conformément à d'autres résolutions, telles que celles concernant les femmes palestiniennes, les femmes prises en otage et le plan de travail commun Commission de la condition de la femme/Centre des droits de l'homme (deux); liste des communications confidentielles (deux) et des communications non confidentielles (deux) relatives à la condition de la femme; questions thématiques dont est saisie la Commission, conformément à son programme de travail pluriannuel (deux), telles que : la violence à l'égard des femmes; les femmes et les conflits armés; les droits fondamentaux des femmes; la petite fille; les femmes et la santé; et les mécanismes institutionnels chargés de la promotion de la femme; les tendances et approches nouvelles des questions touchant la situation des femmes ou l'égalité entre l'homme et la femme, déterminées par la Commission ou son bureau à ses précédentes sessions (deux); rapport synthétique sur les plans d'application adoptés par les gouvernements et les organismes des Nations Unies; comparaisons annotées sur un protocole facultatif à la Convention (deux); préparation de l'étude et évaluation d'ensemble de l'application du Programme d'action; examen à mi-parcours du plan à moyen terme à l'échelle du système en ce qui concerne la promotion de la femme; point de la situation sur l'amélioration de la situation des femmes au Secrétariat (deux); amélioration de la situation des femmes au Secrétariat (deux);
 - Documents de séance sur l'intégration des droits fondamentaux de la femme dans les activités générales ayant trait aux droits de l'homme (deux);
 - iii. Documents de séance sur les questions relatives au rapport du Rapporteur spécial sur la violence à l'égard des femmes (deux);
 - iv. Documents de séance sur les résultats des travaux du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (deux);
 - v. Documents de séance et documents de travail pour les consultations officieuses de la Présidente de la Commission avec les parties intéressées;
 - vi. Documents de travail sur les réunions préparatoires de groupes d'experts organisées par la Division concernant les domaines de préoccupation critiques;

- vii. Documents de travail et études sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du plan d'action stratégique pour l'amélioration de la situation des femmes au Secrétariat (1995-2000);
- b. Services fonctionnels. Quatre-vingts séances (séances plénières et séances du Groupe de travail sur le Protocole facultatif); 10 séances de consultations officieuses consacrées à des projets de résolution et aux conclusions concertées; et 16 séances de consultations officieuses entre la Présidente de la Commission et les parties intéressées;
- iv) Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes
 - a. Documentation à l'intention des organes délibérants. Cinquante-huit rapports sur une analyse des rapports initiaux et des rapports périodiques des États parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (40) destinés à aider le Comité dans son examen des rapports; la détermination des tendances en ce qui concerne l'application de certains articles de la Convention sur lesquels le Comité doit se prononcer (deux); les moyens d'accélérer les travaux du Comité (quatre); des documents de séance sur le rapport du Groupe de travail présession (quatre); et des questions dont décidera le Comité (huit);
 - Services fonctionnels et services techniques. Quarante séances des groupes de travail présession; 80 séances plénières du Comité et 40 séances de groupes de travail se réunissant pendant les sessions; et deux réunions d'information à l'intention des nouveaux membres;
- Réunion des États parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
 - a. Documentation à l'intention des organes délibérants. Trois rapports sur les déclarations, réserves, objections et notifications de retrait de réserve relatives à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; la liste de candidats à l'élection de 11 membres du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes; et le rapport de la réunion;
 - b. Services fonctionnels et services techniques. Quatre séances;
- vi) Réunions de groupes spéciaux d'experts. Cinq séances de groupes spéciaux d'experts sur les femmes et la santé; l'examen et l'évaluation d'ensemble de l'application du Programme d'action; l'établissement de l'Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement; les nouvelles questions qui devront retenir l'attention au cours de la période 2001-2005; la promotion des femmes à des postes de responsabilité dans la fonction publique;
- b) Autres activités de fond
 - i) Publications en série. Répertoire des mécanismes nationaux de promotion de la femme; *Femmes* 2000 (quatre numéros); et NETWORK (bulletin trimestriel);
 - ii) Publications isolées. La parité entre les sexes dans la fonction publique; l'énergie et les femmes, qui sera produite de concert avec la Division du développement durable;
 - Réunions d'information à l'intention des représentants des organisations non gouvernementales sur les questions pertinentes examinées par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social; la préparation des réunions de la Commission; les politiques et stratégies en vue d'atteindre l'objectif de parité entre hommes et femmes dans les postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur, dans l'ensemble de l'Organisation ainsi qu'au niveau de l'élaboration des politiques et de la prise de décisions; le groupe de travail chargé de l'élaboration d'un projet de protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes;
 - iv) Supports techniques. Mise à jour de la base de données sur les femmes occupant des postes de direction dans les administrations publiques, les organisations intergouvernementales internatio-

nales, les organismes et organes internationaux de négociation ainsi que sur les femmes et les processus électoraux dans le monde entier; répertoire des centres de liaison du système des Nations Unies s'occupant de questions ayant trait aux femmes; et perfectionnement, conception, exploitation et gestion de Women Watch (page d'accueil sur Internet);

c) Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)

Service fonctionnel et technique des réunions annuelles du Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes et service des réunions officieuses intersessions, y compris l'élaboration de documents de séance, de documents de travail et de rapports sur les sessions annuelles; élaboration de procédures et de directives sur l'intégration d'une perspective sexospécifique et la coordination, en coopération avec les départements et bureaux compétents du Secrétariat de l'ONU et des organismes des Nations Unies; appui fonctionnel au Bureau de la gestion des ressources humaines pour l'élaboration de directives concernant la formation en matière de sexospécificité et l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les politiques et programmes des organismes des Nations Unies; élaboration de modules de formation et participation aux activités de formation liées à l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; suivi des récentes conférences des Nations Unies et des années thématiques (documents de travail et participation à des manifestations spéciales); relations extérieures avec un réseau d'organisations non gouvernementales et d'organisations de la société civile, et appui fonctionnel à des réunions d'organisations non gouvernementales (documents de travail; participation à des manifestations spéciales; poursuite de la mise à jour et gestion de la base de données intersectorielles sur les organisations non gouvernementales);

- d) Services consultatifs en matière de parité entre les sexes
 - i) Services consultatifs. Huit missions consultatives dans des États parties à la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, qui n'ont pas encore soumis leur rapport initial au Comité; cinq missions d'évaluation des besoins et de diagnostic sur les femmes occupant des postes de direction, y compris l'accès des femmes aux postes de responsabilité ainsi que les femmes dans la fonction publique et le service diplomatique;
 - ii) Formation de groupe, bourses, séminaires et ateliers. Séminaires de formation sur les femmes dans les opérations de maintien et de consolidation de la paix (un); la violence à l'égard des femmes; séminaires à l'intention des autorités judiciaires et des agents de la force publique (cinq) et sur les mécanismes nationaux de promotion de la femme (quatre); ateliers Sud-Sud sur l'utilisation du courrier électronique et d'Internet en Afrique australe (un); et sur la parité entre les sexes dans la fonction publique (un);

Sous-Programme 3 Politiques sociales et développement social

- 7A.3 Les activités programmées pour l'exercice biennal sont les suivantes :
 - a) Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts
 - i) Assemblée générale
 - a. Documentation à l'intention des organes délibérants. Onze rapports sur les sujets suivants : suivi du Sommet mondial pour le développement social (deux); Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (deux); Principes directeurs relatifs aux coopératives; suivi de l'Année internationale de la famille; suivi du Programme d'action mondial pour la jeunesse; Année internationale des personnes âgées (deux); application des Règles pour

- l'égalisation des chances des handicapés; rapport intérimaire sur la situation sociale dans le monde:
- Services fonctionnels. Trente-deux séances de l'Assemblée générale, y compris la Troisième Commission;
- ii) Conseil économique et social

Services fonctionnels. Huit séances:

- iii) Commission du développement social
 - a. Documentation à l'intention des organes délibérants. Neuf rapports sur la promotion de l'intégration sociale et de la participation de l'ensemble de la population (deux); les services sociaux pour tous; la mise en route de l'examen global de la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social; l'enquête sur les politiques nationales de la famille; les travaux du groupe d'appui spécial chargé d'aider la Commission à préparer l'Année internationale des personnes âgées (deux); et la suite à donner aux travaux du Rapporteur spécial de la Commission du développement social chargé des questions relatives aux handicapés (deux);
 - Services fonctionnels. Quarante séances (dont huit séances de groupes de travail); quatre séances intersessions du Bureau; et six séances du groupe d'appui spécial à composition non limitée chargé d'aider la Commission à préparer l'Année internationale des personnes âgées;
 - c. Groupes spéciaux d'experts. Quatorze groupes spéciaux d'experts sur la promotion de l'intégration sociale et de la participation de l'ensemble de la population; les services sociaux pour tous; la mise en route de l'examen global de la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social; les dispositions législatives et administratives favorisant le rôle des coopératives dans le développement; les stratégies en matière d'emploi; le suivi de l'application des stratégies d'élimination de la pauvreté (résolutions 50/107 et 51/178 de l'Assemblée générale (deux); la promotion d'une société pour tous les âges; les stratégies de développement favorables à la famille (résolution 50/142 de l'Assemblée générale); les politiques d'investissement aux fins du développement social dans les pays en transition; les expériences en matière de réconciliation sociale et de règlement des conflits en Afrique subsaharienne; la préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale en l'an 2000 (deux) et les schémas et tendances des dépenses sociales à l'échelon mondial ainsi que leurs incidences sur les stratégies de développement nationales et internationales;
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)
 - i) Publications en série. Trente-deux publications : politique sociale et progrès social (quatre); bulletin sur l'élimination de la pauvreté (deux); bulletin d'information des Nations Unies sur la jeunesse (six); bulletin sur les personnes handicapées (six); bulletin sur le vieillissement (six); «Countdown to 1999» (Horizon 1999) (six); et répertoire des organes et organisations s'occupant de questions liées aux politiques sociales et au développement (deux);
 - ii) Publications isolées. Douze publications sur les thèmes suivants : options pour une politique sociale en faveur de l'intégration sociale et du développement; schémas et tendances des dépenses sociales à l'échelon mondial et leurs incidences sur les stratégies de développement nationales et internationales; répartition du revenu et de la richesse; Supplément au Rapport sur la situation sociale dans le monde, 1997; stratégies d'élimination de la pauvreté; renforcement des capacités aux fins du développement institutionnel et de la participation des institutions; renforcement des capacités nationales de mise en oeuvre de politiques en faveur de la famille : monographies; aperçus de pays appliquant des politiques favorables à la famille; situation des jeunes dans le monde; vers une société pour tous les âges : options de politique générale; exemples d'innovations et de méthodes optimales à appliquer pour la réalisation des buts et

- objectifs de l'Année internationale des personnes âgées; choix de documents issus de réunions de groupes d'experts;
- Supports techniques. Mises à jour périodiques de la base de données sur les partenaires spécialisés (gouvernementaux ou non gouvernementaux) s'occupant de questions liées aux politiques sociales et au développement, y compris les comités non gouvernementaux intéressés et de la page d'accueil intitulée «Social perspective on development» (Dimension sociale du développement) sur le Web, portant sur le contenu, les liaisons extérieures et les capacités du serveur de courrier;
- c) Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations
 - Consultations régulières avec les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les commissions régionales et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales sur le suivi lié aux objectifs sociaux des conférences des Nations Unies qui ont eu lieu récemment et des années thématiques;
 - ii) Conférence des ministres chargés des questions intéressant la jeunesse (résolution 50/81 de l'Assemblée générale : rapport de la conférence à soumettre à l'Assemblée générale par l'intermédiaire de la Commission du développement social; cinq documents de base destinés à la conférence sur les politiques nationales concernant la jeunesse et la coopération internationale, la participation des jeunes, l'éducation, la santé et l'emploi; service fonctionnel et technique de 10 réunions;
 - iii) Réunion interrégionale sur les politiques visant à promouvoir une société pour tous les âges (résolution 50/141 de l'Assemblée générale) : rapport de la réunion; et document de base intitulé «Vers une société pour tous les âges : concepts, principes et options de politique générale»;
 - iv) Services fonctionnels et techniques pour les consultations interorganisations concernant la Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (annuelles) et pour des réunions interorganisations spéciales consacrées à la jeunesse, aux personnes âgées et aux handicapés (annuelles);
 - v) Participation technique aux réunions annuelles du Comité pour la promotion de l'action coopérative;
 - vi) Soutien et promotion de réseaux de comités et de groupes de travail d'organisations non gouvernementales s'occupant de questions liées au suivi du Sommet mondial pour le développement social, à la Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté, aux personnes âgées, y compris la célébration de l'Année internationale des personnes âgées, à la jeunesse, à la famille et aux handicapés;
 - vii) Fourniture d'un appui et préparation de documents d'information pour la célébration des journées internationales consacrées à l'élimination de la pauvreté (17 octobre), aux coopératives (premier samedi de juillet), aux familles (15 mai), aux personnes âgées (1er octobre) et aux handicapés (3 décembre);
 - viii) Création et promotion de réseaux avec des centres de recherche et des établissements universitaires;
 - ix) Service fonctionnel et technique de la réunion annuelle du Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations du Comité administratif de coordination sur les mesures à prendre après les conflits; participation aux travaux du Sous-Comité sur le développement rural du Comité administratif de coordination.
- d) Coopération technique (budget ordinaire)
 - i) Services consultatifs
 - Fourniture d'un appui technique aux gouvernements, sur leur demande, pour les initiatives visant à promouvoir l'application des instruments internationaux relatifs aux politiques

- sociales et à la planification connexe, aux institutions sociales et à la participation et à l'intégration sociale, y compris les activités financées par des fonds généraux d'affectation spéciale dans le domaine du développement social, par exemple les travaux du Rapporteur spécial de la Commission sur les handicapés et la suite à leur donner (70 missions).
- b. Fourniture d'une assistance, en coopération avec les organismes et commissions des Nations Unies, aux gouvernements des pays en développement et des pays en transition, pour la réalisation d'évaluations analytiques et d'études diagnostiques de leur situation sociale actuelle, ainsi que pour le suivi du Sommet mondial pour le développement social; missions sur les politiques sociales et le développement social;
- ii) Formation de groupe, y compris séminaires et ateliers. Intégration des problèmes des handicapés dans les projets de planification et d'assistance technique; analyse sociale, y compris évaluation de l'impact des politiques sur certains groupes de population; intégration sociale;
- iii) Projets opérationnels. Projets opérationnels (nationaux, régionaux et interrégionaux) : un maximum de 100 projets opérationnels dans le domaine du développement social.

Sous-programme 4 Développement durable

- 7A.4 Les activités programmées pour l'exercice biennal sont les suivantes :
 - Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)
 - i) Assemblée générale
 - a. Documentation à l'intention des organes délibérants. Cinq rapports sur l'application des décisions de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement (résolution 51/183 de l'Assemblée générale); l'indice de vulnérabilité pour les petits États insulaires en développement; l'examen quinquennal du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement; et les produits dangereux pour la santé et l'environnement (deux rapports);
 - b. Services fonctionnels. Trente-six séances de la Deuxième Commission, dont 20 séances consacrées à des consultations officieuses;
 - ii) Conseil économique et social
 - a. Documentation à l'intention des organes délibérants. Quatre rapports sur la troisième session du Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement; la quatrième session du Comité des ressources naturelles; la coordination de la science et de la technologie au service du développement; et la protection du consommateur;
 - Services fonctionnels. Huit séances plénières et 24 séances consacrées à des consultations officieuses;
 - iii) Commission du développement durable, son bureau et ses organes subsidiaires
 - a. Documentation à l'intention des organes délibérants. Il est prévu d'établir un maximum de 44 rapports, comme suit : questions à inclure dans le programme de travail de la Commission pour 1998-1999 (10); groupe intergouvernemental spécial sur les forêts (10); application du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement (15); évaluation de la mise en oeuvre à l'échelon national d'Action 21, avec annexes comportant des graphiques (deux); rationalisation de l'établisse-

- ment des rapports nationaux (deux); accès au système d'information des Nations Unies sur le développement durable; et travaux du Comité consultatif de haut niveau sur le développement durable (quatre) (sous réserve d'une décision quant à son maintien). En outre, un maximum de 50 documents de base seront présentés à la Commission et 10 autres au bureau:
- b. Services fonctionnels. Quarante séances de la Commission et 32 séances de groupes de rédaction, 40 séances des organes subsidiaires intersessions; 40 séances du Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts; 20 séances du bureau de la Commission et consultations officieuses; et 12 séances du Groupe intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur l'énergie et le développement durable, dans le cadre des réunions intersessions de la Commission;

iv) Comité des ressources naturelles

- a. Documentation à l'intention des organes délibérants. Neuf rapports sur les activités des organismes de Nations Unies dans le domaine des ressources en eau et la coordination interinstitutions (trois); le suivi de l'inventaire exhaustif des ressources mondiales en eau douce; les questions liées à l'aménagement des ressources en terre et en eau; rapports sur les activités du système des Nations Unies dans le domaine des ressources minérales et coopération interinstitutions (deux); mise au point et application de techniques les plus récentes pour l'utilisation et le recyclage des déchets de l'industrie minière en vue de réduire la charge écologique pour l'environnement; et un document de synthèse sur le problème fondamental de l'amélioration de la capacité des pays en développement et des pays à économie en transition de retirer le maximum d'avantages économiques et sociaux de l'exploitation de leur potentiel en matière de production minière;
- Services fonctionnels. Quatre séances plénières et six séances du Groupe de travail sur les ressources en eau et les ressources minérales; et six séances consacrées à des consultations officieuses lors de la quatrième session du Comité;
- v) Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement
 - a. Documentation à l'intention des organes délibérants. Six rapports concernant la suite donnée aux décisions et recommandations adoptées par le Comité à sa session précédente; la technologie respectueuse de l'environnement et à haut rendement énergétique; sources d'énergie renouvelables, dont la biomasse, l'éthanol et l'énergie éolienne; la formulation et l'application de politiques énergétiques dans les zones rurales; l'énergie et les transports; et la coordination des activités des organismes des Nations Unies dans le domaine de l'énergie;
 - Services fonctionnels. Seize séances du Comité et quatre séances consacrées à des consultations officieuses;
- vi) Conseil consultatif de haut niveau sur le développement durable (sous réserve d'une décision quant à son maintien)
 - a. Documentation à l'intention des organes délibérants. Quatre rapports;
 - b. Services fonctionnels. Douze séances;
- vii) Groupes spéciaux d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires). Trente-trois réunions de groupes d'experts sur : l'évolution des modes de consommation et de production (une); l'évaluation des résultats de la phase d'expérimentation des indicateurs du développement durable (une); la phase III du programme concernant les indicateurs du développement durable (deux); les questions prioritaires intéressant les petits États insulaires en développement (deux); les aspects financiers d'Action 21 (deux); le Forum mondial sur la modélisation (deux); les modalités d'application de stratégies concernant le développement durable (deux); le renforcement de la coopération régionale et de la coordination pour la mise en oeuvre d'Action 21 (quatre); l'application des principes de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement (une); la transformation des technologies pour le développement durable (quatre); la notion de

grand groupe principal (une); la participation et le rôle du secteur privé dans le développement durable (une); l'information sur le développement durable aux fins de la prise de décisions (deux); les besoins en matière de collecte et de traitement des données en vue de la mise à jour des futures évaluations globales des ressources mondiales en eau douce (une); une base de données mondiale sur le potentiel des ressources minérales (une); l'évaluation des options concernant la gestion des ressources en eau et les incidences pour les investissements privés (une); les obstacles à la mise en valeur de sources d'énergie durables dans les pays en développement et en particulier en Afrique (une); l'énergie dans le secteur des transports (une); les obstacles à l'utilisation rationnelle des sources d'énergie et des matières premières (une); la coopération Sud-Sud dans le domaine de la mise en valeur de sources d'énergie renouvelables (une); et un séminaire interrégional sur la protection du consommateur : vulgarisation des principes directeurs pour la protection du consommateur (une);

- b) Autres activités de fonds (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)
 - i) Analyse des informations nationales et établissement de profils de pays. Deux séries de directives devant permettre aux gouvernements de communiquer volontairement des informations nationales sur les activités de mise en oeuvre d'Action 21; deux séries de profils de pays fondées sur les rapports nationaux; et établissement de cinq profils énergétiques de pays;
 - Dublications en série. Trente-neuf publications: CSD Update (12); indicateurs du développement durable: cadre et méthodes; série sur le développement durable: documents thématiques sur des questions de développement durable (quatre); aspects financiers d'Action 21 (deux); Natural Resources Forum (huit); International Rivers and Lakes Newsletter (quatre); Natural Resources Newsletter, Bulletin sur les activités techniques de planification et de gestion à paraître sous forme électronique (quatre); Bulletin sur l'énergie (deux); et Liste récapitulative des produits dont la consommation ou la vente ont été interdites ou rigoureusement réglementées, ou qui ont été retirés du marché ou n'ont pas été approuvés par les gouvernements (deux);
 - Publications isolées. Treize publications sur les principes de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement; brève série sur les résultats des tables rondes régionales (quatre); gestion des eaux souterraines pour le XXIe siècle : perspectives en matière de régulation et de récupération; de la réglementation à la participation : options pour la gestion des ressources en eau, en particulier dans le cas des petits États insulaires en développement; relations entre les entreprises et les collectivités et leurs rôles respectifs dans la promotion du développement durable dans le secteur minier, en particulier dans les pays africains; analyse des besoins en électricité et options viables pour l'alimentation en électricité en vue du développement durable; fourniture et utilisation de gaz naturel à faible teneur en carbone grâce à une transformation en vue d'un meilleur rendement et amélioration de son utilisation dans le secteur des transports; sexospécificités du développement énergétique durable; le point sur les techniques moins polluantes d'utilisation du charbon; et vulgarisation des principes directeurs pour la protection du consommateur;
 - Documentation technique. Création, gestion et mise à jour de bases de données : site Web sur le développement durable (profils de pays virtuels); section du site Web du Département relative au développement durable; répertoire des centres de liaison nationaux pour le développement durable; réseaux sur les centres de liaison pour les indicateurs du développement durable; petits États insulaires en développement; instruments d'intervention permettant de modifier les modes de production et de consommation; ressources en eau (aspects quantitatifs, qualitatifs et gestion au niveau mondial); information sur les activités des organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales et des organisations non gouvernementales dans le domaine de l'énergie et des ressources en eau; promotion et diffusion d'un nouveau logiciel Windows sur les eaux souterraines (publication des Nations Unies); monographies sur des services de fourniture d'énergie à partir de sources durables; et deux vidéos : services de fourniture d'énergie aux populations rurales pauvres et sécurité des mines de charbon et environnement;

- Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)
 - i) Comité interorganisations sur le développement durable et ses agents de coordination
 - a. Documentation. Vingt documents de base pour le Comité (10) et les réunions de ses agents de coordination (10); huit rapports pour le CAC sur les réunions du Comité interinstitutions (quatre) et de ses agents de coordination (quatre);
 - Services fonctionnels. Douze réunions du Comité interorganisations et huit réunions des agents de coordination;
 - ii) Comité directeur pour l'eau potable et l'assainissement et Sous-Comité de la mise en valeur des ressources hydrauliques du CAC
 - a. Documentation. Quatre rapports et documents de base;
 - b. Services fonctionnels. Vingt réunions;
 - iii) Services fonctionnels et techniques au Conseil de gestion du Programme de coopération technique des Nations Unies dans le domaine des ressources naturelles et de l'énergie. Activités de programmation menées en commun avec les commissions régionales, en association avec le PNUE et la CNUCED;
 - iv) Relations extérieures, y compris avec les organisations non gouvernementales. Participation et fourniture d'un appui fonctionnel à diverses réunions d'organes intergouvernementaux ou interinstitutions, de groupes d'experts et de grands groupes qui sont organisées directement dans le cadre du programme de travail de la Commission du développement durable; liaison avec les institutions financières, dont le Fonds pour l'environnement mondial; manifestations spéciales, telles que la Journée mondiale de l'eau, tenues pendant les sessions de la Commission du développement durable, par exemple : appui à des activités intéressant les jeunes (consultations régionales avec des groupes de jeunes, indicateurs sur les jeunes et création de réseaux) et «journées de grands groupes»; coopération au sujet de questions liées à la protection du consommateur avec Consumers International, l'Organisation internationale de normalisation et l'Alliance coopérative internationale;
- d) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)
 - i) Services consultatifs. Un maximum de 40 missions dans des pays en développement et dans des pays à économie en transition, à leur demande et en collaboration avec les organismes des Nations Unies et les commissions régionales, concernant la formulation de stratégies propres à promouvoir le développement durable, notamment le financement du développement durable, le recours aux instruments économiques et la mise en place de capacités institutionnelles, notamment aux fins de suivi et d'évaluation, et concernant aussi la gestion des ressources minérales, hydriques et énergétiques;
 - ii) Formation. Organisation, à l'intention et avec le concours de décideurs nationaux, d'un maximum de 20 réunions de formation et ateliers nationaux, sous-régionaux et régionaux;
 - iii) Projets sur le terrain (aux niveaux national, régional et interrégional). Trente projets de coopération technique sur la gestion des ressources en eau et des ressources minérales et 25 projets de coopération technique liés aux ressources énergétiques dans des pays en développement et des pays à économie en transition.

Sous-programme 5 Statistiques

Activités

- 7A.5 Les activités prévues au titre de ce sous-programme sont celles qui avaient été proposées au chapitre 9 du projet de budget-programme (A/52/6), complétées par les activités ci-après dans le domaine de la cartographie :
 - a) Services d'organes intergouvernementaux/d'experts
 - Septième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques (quatre séances); dix-neuvième et vingtième sessions du Groupe d'experts des noms géographiques (ONU) (sept séances);
 - b) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)
 - World Cartography Bulletin (deux); Bulletin du Groupe d'experts des noms géographiques (quatre);
 - c) Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)
 - Participation à des activités de la Fédération internationale des géomètres, de l'Association internationale de cartographie et de la Société internationale de photogrammétrie et de télédétection.

Sous-programme 6 Population

Activités

7A.6 Les activités prévues au titre de ce sous-programme sont celles qui avaient été proposées au chapitre 7 du projet de budget-programme (A/52/6).

Sous-programme 7 Tendances, questions et politiques relatives au développement mondial

- 7A.7 Les activités programmées pour l'exercice biennal sont les suivantes :
 - a) Services destinés aux organes intergouvernementaux/d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)
 - Services fonctionnels nécessaires pour les réunions. Deuxième Commission de l'Assemblée générale (24 séances); Conseil économique et social (16 séances); Comité de la planification du développement (20 séances); et groupes de travail du Comité de la planification du développement (30 séances);
 - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants
 - a. Assemblée générale. Huit rapports sur les domaines suivants : ressources financières consacrées au développement (un); l'intégration financière mondiale et le renforcement de la collaboration entre l'ONU et les institutions de Bretton Woods, en particulier le FMI (deux); la crise de la dette extérieure et le développement (deux); le développement durable et la coopération économique internationale : application et suivi des principaux accords conclus en matière de développement (un); le financement du développement, en particulier

- le transfert net de ressources entre pays développés et pays en développement (un); et les perspectives socio-économiques globales de l'économie mondiale (un);
- b. Conseil économique et social. *La situation économique et sociale dans le monde* (deux); rapports sur la situation de l'économie mondiale (deux); et rapports sur les travaux du Comité de la planification du développement (deux);
- Dix rapports sur des thèmes donnés présentés aux groupes de travail du Comité de la planification du développement (cinq); et sur les résultats des travaux des groupes du Comité (cinq);
- iii) Dix réunions de groupes spéciaux d'experts sur les principaux problèmes macro-économiques nouveaux, organisées en vue de l'élaboration de l'étude *La situation économique et sociale dans le monde* (quatre); sur les perspectives de l'Afrique subsaharienne face à la mondialisation de l'économie; sur les succès enregistrés par l'Asie en matière de développement, en particulier sur les facteurs de réussite et les expériences susceptibles d'être reproduites; et sur les perspectives de l'économie mondiale, dans le cadre du projet LINK (quatre);
- b) Autres activités de fond
 - i) Publication en série. La situation économique et sociale dans le monde (publication annuelle);
 - ii) Sept publications isolées. Les perspectives socio-économiques globales de l'économie mondiale; et six documents de travail consacrés à certaines questions macro-économiques telles que les liens entre la croissance économique et le commerce de services, les liens entre la croissance économique et le commerce de biens, le financement des systèmes de protection sociale, les problèmes nouveaux liés au financement du développement et les stratégies du développement international dans la perspective du XXIe siècle;
 - iii) Supports techniques. Dans le cadre du projet LINK, *Perspectives de l'économie mondiale* (quatre numéros) et quatre numéros de *La situation de l'économie mondiale et les problèmes macroéconomiques se faisant jour dans l'économie mondiale*;
- c) Coopération internationale, coordination et liaison interorganisations (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)

Consultations et coordination avec le FMI, la Banque mondiale et d'autres institutions spécialisées, dont la CNUCED et les commissions régionales; amélioration, pour les autres organismes des Nations Unies et les États Membres, des facilités d'accès au modèle LINK et aux bases de données analytiques depuis n'importe quel point du globe; et relations avec des instituts de recherche économique gouvernementaux et non gouvernementaux par l'échange de documents d'information et des consultations.

Sous-programme 8 Administration publique, finances et développement

- 7A.8 Les activités programmées pour l'exercice biennal sont les suivantes :
 - Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)
 - i) Services fonctionnels nécessaires pour les réunions
 - a. Assemblée générale (huit séances);
 - b. Conseil économique et social (six séances);

- Réunion d'experts chargée d'examiner le Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies (outre la fourniture de services techniques) (25 séances plénières et 20 séances de groupe de travail);
- d. Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale (outre la fourniture de services techniques) (22 séances plénières et 16 séances de groupe de travail);
- ii) Documentation à l'intention des organes délibérants
 - a. Assemblée générale. Quatre rapports : rapport de synthèse sur l'administration publique et le développement (1998); rapports sur l'aide économique aux pays touchés par l'application de sanctions économiques multilatérales (1998 et 1999); et sur la prise de mesures économiques en tant que moyens de coercition politique et économique utilisés contre des pays en développement (1999);
 - b. Conseil économique et social. Trois rapports : sur les politiques de privatisation et de déréglementation appliquées dans les pays en développement et les pays à économie en transition (dans le cadre de *La situation économique et sociale dans le monde, 1998*); sur les travaux de la quatorzième Réunion du Groupe d'experts chargée d'examiner le Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies (1998); et sur les travaux de la neuvième Réunion du Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale (1999);
 - c. Réunion d'experts chargée d'examiner le Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies. Rapport sur l'application de la résolution 50/225 de l'Assemblée générale; rapport sur l'examen des travaux consacrés au Programme d'administration et de finances publiques; et documents analytiques et documents de travail portant sur des questions thématiques;
 - d. Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale. Modèle révisé de convention des Nations Unies concernant les doubles impositions entre pays développés et pays en développement; et manuel révisé des Nations Unies pour la négociation de conventions fiscales bilatérales entre pays développés et pays en développement;
- Réunions de groupes spéciaux d'experts sur les politiques de privatisation et de déréglementation appliquées dans les pays en développement et dans les pays à économie en transition (1998); les caractéristiques et tendances mondiales des dépenses publiques et leurs incidences sur les stratégies nationales et internationales de développement (1999); les effets des sanctions multilatérales pour les pays concernés et pour les États tiers (1998); les mesures économiques en tant que moyens de coercition politique et économique utilisés contre des pays en développement (1999); le professionnalisme et le rôle dirigeant dans les différentes fonctions publiques (1998); la participation des citoyens à la gestion des affaires locales (1999); la gestion des finances publiques : normes et procédures de vérification des comptes (1998) et le renforcement des capacités de la fonction publique des pays les moins avancés (1999).
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)
 - i) Préparation et tenue, en coopération avec les autorités de la zone métropolitaine de Tokyo, de la Conférence mondiale sur la coopération internationale des villes et des citoyens; et préparation et tenue, en collaboration avec la CEA et en coopération avec les Gouvernements italien et japonais, d'une conférence internationale sur la gestion des affaires publiques en Afrique;
 - ii) Douze publications en série. Development Administration Newsletter (quatre numéros); List of Publications on Public Economics and Public Administration (deux numéros); Public Administration Profile of Selected African Countries (cinq numéros); et Supplément aux Conventions fiscales internationales;
 - Publications isolées sur le rôle des mécanismes du marché dans la fourniture de biens et de services publics, les caractéristiques et tendances mondiales en matière de dépenses publiques et leurs incidences sur les stratégies de développement aux échelons national et international;

l'interaction entre le secteur public et les innovations techniques; la contribution des petites et moyennes entreprises au développement économique; l'action gouvernementale concernant le secteur privé et le développement des entreprises; le renforcement des capacités de la fonction publique des pays les moins avancés; les directives régissant la réorganisation des pouvoirs publics grâce à la technologie de l'information; la décentralisation et la recentralisation dans les pays à économie en transition; le professionnalisme et le rôle dirigeant dans la fonction publique; le rôle de la société civile dans la gestion des affaires locales; la gestion des affaires publiques en Afrique : problèmes nouveaux et stratégies; la transformation des systèmes et procédures de gestion; l'étude comparée des codes régissant la fonction publique; la coopération Sud-Sud concernant l'économie du secteur public et l'administration publique et la gestion des finances publiques : normes et procédures de vérification des comptes; le modèle révisé de convention des Nations Unies concernant la double imposition (mise à jour); et le Manuel pour la négociation de conventions fiscales bilatérales;

- iv) Services d'information et technique. Page d'accueil Internet sur l'économie du secteur public et l'administration publique ainsi que sur la coopération internationale en matière fiscale; documents techniques pouvant être consultés par voie électronique sur le site Web de l'ONU; profils de pays concernant l'administration publique pouvant être consultés sur le site Web; base de données sur la réforme administrative pouvant être consultée sur Internet; cadres politique, juridique et réglementaire applicables aux petites entreprises en Afrique; et manuel sur l'administration et le coût des élections (sur CD-ROM);
- Coopération internationale et coordination et liaison interorganisation (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)
 - i) Participation à des réunions consacrées à l'économie du secteur public et à l'administration publique organisées par des organisations intergouvernementales mondiales et régionales à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies;
 - Participation aux activités d'organisations non gouvernementales au sujet de questions relevant de la compétence de la Division;
 - iii) Coopération avec les programmes pertinents des Nations Unies : PNUD, commissions régionales, CNUCED, Haut Commissariat aux droits de l'homme, Bureau du contrôle des drogues et de la prévention du crime, Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) et UNU;
 - iv) Appui fonctionnel aux organes subsidiaires du CAC sur le suivi des conférences mondiales, ainsi qu'au sous-groupe sur le renforcement des capacités dans le cadre des activités de redressement et de reconstruction après les conflits et au sous-groupe sur le renforcement des capacités des administrations publiques comme suite à la résolution 50/225 de l'Assemblée générale, sous forme de documents de base et de rapports sur les travaux des réunions;
- d) Services consultatifs (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)
 - i) Services consultatifs. Une trentaine de missions d'évaluation des besoins et de diagnostic, à la demande des intéressés, sur les thèmes ci-après : élaboration de programmes et formulation de projets sur la gestion des affaires publiques; réforme de la fonction publique; gestion et mise en valeur des ressources humaines; techniques d'information en matière de gestion publique; pouvoirs locaux; décentralisation; redressement après les conflits; budgétisation et système budgétaire; mobilisation des ressources internes et externes; capacités de gestion financière; réformes fiscales et administration fiscale; rôle du secteur public et du secteur privé dans le développement; et lien paix-développement;
 - ii) Séminaires et ateliers. Forum Sud-Sud sur les réformes de la gestion et de l'administration publique; forum international sur la réorganisation des administrations publiques grâce à l'utilisation des techniques informatiques; conférences sur les codes des fonctions publiques; ateliers sur le rôle de la société civile dans la gestion des affaires publiques et sur la décentralisation et la recentralisation dans les pays à économie en transition.